

EMPLOI-QUÉBEC

**CAPTAGE
D'EAU SOUTERRAINE
SANS TRAITEMENT**

**LA
QUALIFICATION
OBLIGATOIRE**

(OUCa)
01-1133 (06-2018)

**GUIDE
D'APPRENTISSAGE**

CAPTAGE D'EAU SOUTERRAINE SANS TRAITEMENT

(OUCa)

01-1133 (06-2018)

RENSEIGNEMENTS SUR L'IDENTITÉ DE L'APPRENTI
OU DE L'APPRENTIE

Prénom et nom *(en caractères d'imprimerie)*

Numéro de dossier



AVIS

- Ce guide constitue, avec les formulaires Démarche de qualification professionnelle et Suivi de la démarche de qualification professionnelle, le livret d'apprentissage. Ces documents sont insérés dans la couverture arrière du guide. Pour plus de détails, voir la section « Présentation des formulaires » dans la Partie 3 du guide.
- Le terme compagnon désigne la personne qui supervise l'apprenti* et qui atteste sa maîtrise des éléments de qualification. En vertu de la réglementation, le compagnon doit être titulaire du certificat de qualification requis pour effectuer des travaux sur lesquels porte l'apprentissage et l'apprenti doit détenir une carte d'apprenti en règle. Les termes apprenti et compagnon sont employés au masculin dans ce guide.
- L'exercice et l'apprentissage des tâches décrites dans ce document sont sujets à des obligations légales. Voir les sections « Cadre légal » et « Cadre administratif », dans la partie 3, pour vous assurer de vous conformer à la Loi.
- Ce guide n'a pas comme objectif de dicter des méthodes ou une organisation du travail dans les entreprises. Il vise à assurer le développement des compétences des personnes qui exécutent des travaux pouvant avoir des conséquences sur la santé et la sécurité.
- Ce guide constitue le dossier d'apprentissage de l'apprenti. Il peut être réclamé en tout temps par un représentant d'Emploi-Québec et peut servir de référence même après l'obtention du certificat de qualification.
- Ce guide a été réalisé par la Direction de la qualification professionnelle d'Emploi-Québec, en consultation avec des représentants et des représentantes de l'industrie.

Pour en savoir plus :
www.emploi.quebec.gouv.qc.ca
ou 1 866 393-0067.

Pour le mode d'emploi,
vous devez vous référer à la partie 3
du guide d'apprentissage.

* L'apprenti au sens de la Loi et de la réglementation est une personne sur le marché du travail, âgée d'au moins 16 ans, inscrite auprès d'Emploi-Québec en vertu des règlements en vue d'apprendre un métier ou une profession selon un programme approuvé par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

CONTENU

DU GUIDE D'APPRENTISSAGE

Le guide d'apprentissage permet au compagnon et à l'apprenti de prendre connaissance des exigences de la qualification, d'en planifier et d'en préparer l'exécution, ainsi que de faire le suivi des apprentissages.

Le compagnon et l'apprenti vont y apposer leurs initiales pour consigner la réalisation de chaque tâche. Le compagnon y spécifie le contexte technique d'exécution de chaque élément de qualification et peut y noter ses commentaires et la progression de l'apprenti.

PARTIE 1

PRÉSENTATION DE LA QUALIFICATION. 7 À 12

- Définitions
- Tableau synthèse du contenu de l'apprentissage
- Connaissances nécessaires
- Attitudes et comportements professionnels
- Autres exigences

PARTIE 2

CONTENU DE L'APPRENTISSAGE 13 À 62

- Contexte technique
- Éléments de qualification
- Conseils pratiques
- Annexes

PARTIE 3

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE. 63 À 88

- Mode d'emploi du guide
- Cadre légal
- Cadre administratif
- Coordonnées des établissements d'enseignement
- Comment réussir votre apprentissage
- Comment superviser l'apprentissage
- Renseignements sur les employeurs
- Présentation des formulaires *(Ces formulaires sont insérés dans la couverture arrière du guide)*
 - Démarche de qualification professionnelle (01-1002)
 - Suivi de la démarche de qualification professionnelle (01-1003)

PARTIE 1

PRÉSENTATION DE LA QUALIFICATION

- Définitions
- Tableau synthèse du contenu de l'apprentissage
- Connaissances nécessaires
- Attitudes et comportements professionnels
- Autres exigences

Définitions

Le certificat en captage d'eau souterraine sans traitement (OUCa) atteste que son détenteur répond à toutes les exigences lui permettant d'accomplir les tâches suivantes : veiller au bon fonctionnement et à l'entretien d'un système de captage et de distribution d'eau souterraine sans traitement, et s'assurer que l'eau produite et distribuée est conforme aux exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable.

Tableau synthèse du contenu de l'apprentissage

ÉLÉMENTS DE QUALIFICATION	TÂCHES
1. Échantillonner l'eau selon les prescriptions du Règlement	1.1 Effectuer les échantillonnages bactériologiques et physicochimiques selon les prescriptions du Règlement.
2. Faire fonctionner le système de captage et de pompage d'eau souterraine	2.1 Effectuer la tournée d'inspection des installations de captage d'eau souterraine. 2.2 Effectuer la tournée d'inspection et de vérification des installations de pompage d'eau souterraine.
3. Faire fonctionner le système de pompage de l'eau potable dans le réseau de distribution	3.1 Effectuer la tournée d'inspection et de vérification des installations de pompage d'eau potable dans le réseau de distribution.
4. Faire fonctionner les systèmes de service	4.1 Contrôler le fonctionnement des systèmes de service disponibles (électricité, chauffage, ventilation, air comprimé).
5. Gérer les stocks	5.1 Faire l'inventaire et commander le matériel et les produits nécessaires.

Connaissances nécessaires

O	Aspect réglementaire
O	Prélèvements
O	Situations hors normes (opérationnelles et réglementaires)
O	Désinfection de conduites
FR	Connaissance de base en électricité
O	Notions de base en hydraulique
O	Méthodes de travail liées au fonctionnement d'un réseau d'aqueduc
O	Traitement des plaintes
FR	Connaissance, compréhension et application des règles de santé et de sécurité, selon le type d'installation
O	Notions de base en produits chimiques
O	Chloration
O	Désinfection UV
	Connaissance des équipements de la station et du réseau et description de leur fonctionnement
	Connaissance des instruments de mesure et de contrôle de la station et du réseau et description de leur fonctionnement
	Lecture des instruments, consignation et interprétation des mesures
	Lecture et compréhension d'un plan (plan des installations, plan du réseau, etc.) : les symboles, l'échelle, la légende, les lignes les plus importantes

Légende :

O	Formation obligatoire pour l'admission à l'examen
FR	Formation fortement recommandée

Attitudes et comportements professionnels

Généralement, on estime que les tâches d'un opérateur en captage d'eau souterraine sans traitement (OUCa) requièrent les attitudes, qualités et comportements suivants :

- Agir de façon consciencieuse
- Avoir le souci de la qualité
- Faire preuve de vigilance au regard de sa santé, de sa sécurité et de celles des autres
- Avoir le souci de la précision
- Avoir le souci de la propreté
- Accepter de modifier ce qui avait été planifié
- Faire preuve d'autonomie

Autres exigences

Pour son dossier, l'apprenti en captage d'eau souterraine sans traitement (OUCa) doit se référer au formulaire *Démarche de qualification professionnelle* à la fin du guide.

PARTIE 2

CONTENU DE L'APPRENTISSAGE

1^{er} ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

ÉCHANTILLONNER L'EAU SELON LES PRESCRIPTIONS DU RÈGLEMENT

2^e ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

FAIRE FONCTIONNER LE SYSTÈME DE CAPTAGE ET DE POMPAGE D'EAU SOUTERRAINE

3^e ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

FAIRE FONCTIONNER LE SYSTÈME DE POMPAGE DE L'EAU POTABLE DANS LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION

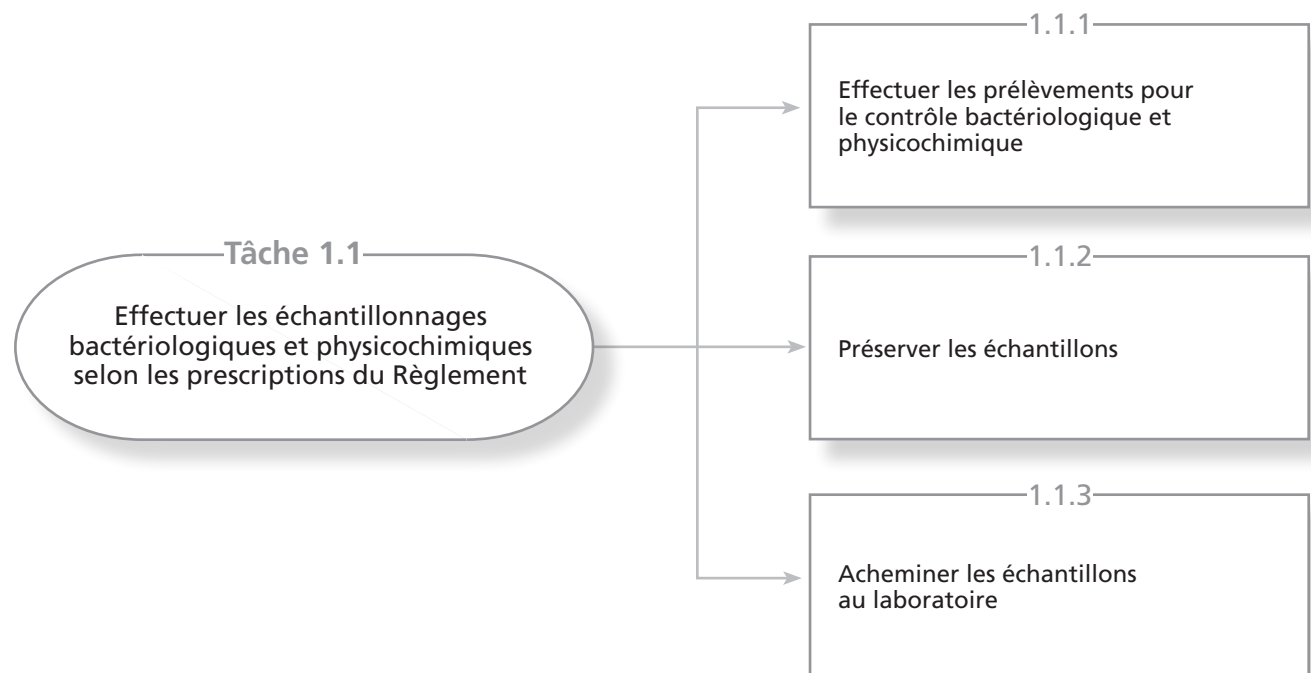
4^e ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

FAIRE FONCTIONNER LES SYSTÈMES DE SERVICE

5^e ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

GÉRER LES STOCKS

ANNEXES

1^{er} ÉLÉMENT DE QUALIFICATION**ÉCHANTILLONNER L'EAU SELON LES PRESCRIPTIONS DU RÈGLEMENT**

*1^{er} élément de qualification – Échantillonner l'eau selon les prescriptions du Règlement***Tâche****1.1** Effectuer les échantillonnages bactériologiques et physicochimiques selon les prescriptions du Règlement**Contexte technique****Note au compagnon :**

Indiquez, en apposant vos initiales dans la case, les objets sur lesquels l'apprenti est intervenu au cours de l'apprentissage des tâches de cet élément de qualification.

Type de prélèvements☐

Prélèvements réglementaires
(obligatoire)

☐

Autres prélèvements pour paramètres non
réglementés

Autres (précisez) : _____

Remarques ou précisions : _____

1^{er} élément de qualification – **Échantillonner l'eau selon les prescriptions du Règlement**
Tâche 1.1 Effectuer les échantillonnages bactériologiques et physicochimiques selon les prescriptions du Règlement

Éléments de la tâche		Références et aides à la tâche
1.1.1 Effectuer les prélèvements pour le contrôle bactériologique et physicochimique		
☐	Laisse couler pendant au moins cinq minutes le robinet de différents utilisateurs avant le prélèvement.	F Procédure de prélèvement et de conservation des échantillons R Programme d'échantillonnage
☐	Vérifie si l'eau n'est pas prétraitée par un adoucisseur ou un filtre (même au bout du robinet).	
☐	Effectue les prélèvements selon la méthode de prélèvement et de conservation des échantillons préconisée par le Règlement.	
1.1.2 Préserver les échantillons		
☐	Explique les conditions de préservation et de conservation à respecter ainsi que les délais d'acheminement des échantillons prélevés vers le laboratoire.	F Procédure de prélèvement et de conservation des échantillons
☐	Préserve les échantillons selon les indications des documents de référence du MDDELCC.	
1.1.3 Acheminer les échantillons au laboratoire		
☐	Remplit le ou les formulaires de demande d'analyse selon le protocole établi.	R Formulaires de demande d'analyse fournis par un laboratoire accrédité
☐	Transmet les échantillons à un laboratoire accrédité dans les délais et selon la procédure réglementaire.	F Procédure de prélèvement et de conservation des échantillons

F Formation : aides à la tâche fournies au cours de la formation préalable
 R Références : fournies par l'exploitant/l'apprenti/le compagnon/le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Attestation de la maîtrise de cette tâche
Apposez vos initiales.

Initiales de l'apprenti	Initiales du compagnon
-------------------------	------------------------

1^{er} élément de qualification – **Échantillonner l'eau selon les prescriptions du Règlement**

Conseils pratiques pour superviser l'apprentissage

Préalables

Cette compétence est directement liée à l'application du Règlement sur la qualité de l'eau potable et constitue une partie du tronc commun pour tous les opérateurs intervenant dans la production ou la distribution de l'eau potable. Même si ces tâches ne font pas toujours partie des fonctions de l'apprenti, la capacité à effectuer les échantillonnages de l'eau selon le Règlement est une compétence à acquérir pour tous.

Votre intervention doit s'intégrer le plus possible au travail habituel de l'apprenti. Selon le poste occupé et l'organisation du travail, les tâches liées à cette compétence seront accomplies à des moments et à des endroits différents. Vous devez donc déterminer le moment et l'endroit les plus opportuns pour être en mesure de juger adéquatement de la maîtrise de cette compétence.

Précisions sur les éléments de la tâche

Tâche 1.1 Effectuer les échantillonnages bactériologiques et physicochimiques selon les prescriptions du Règlement

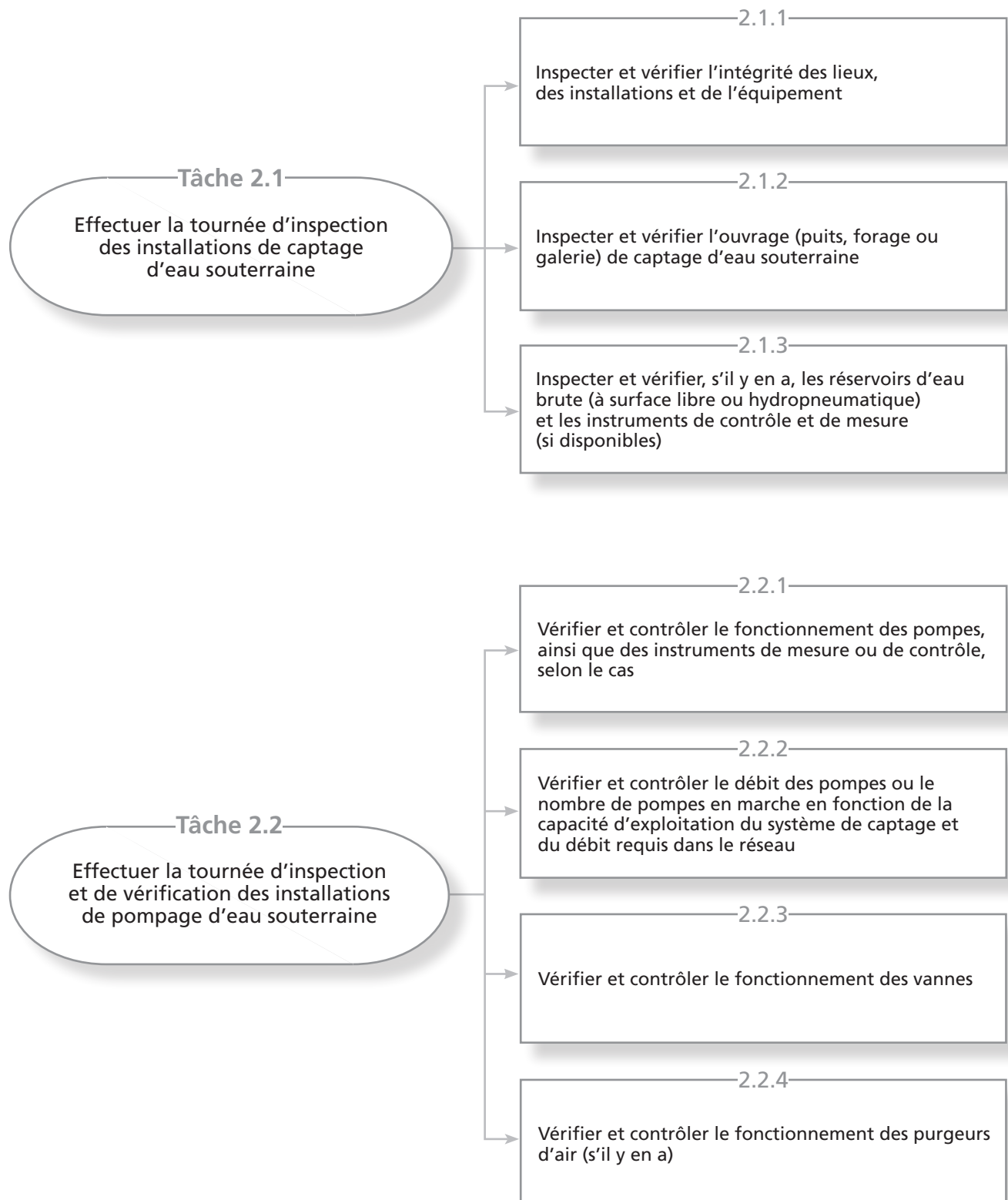
- Faites un rappel de la procédure de prélèvement et de conservation des échantillons, qui a été vue en formation préalable. Assurez-vous que l'apprenti comprend bien l'importance de respecter cette procédure et les risques d'un dépassement de normes pour la santé.
- Référez-vous à la documentation pertinente sur le réseau de distribution : plan du réseau, historique de l'organisation et programme d'échantillonnage.

Notes

This image shows a single sheet of white paper with horizontal blue or grey ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There is no handwriting or other markings on the paper.

2^e ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

FAIRE FONCTIONNER LE SYSTÈME DE CAPTAGE ET DE POMPAGE D'EAU SOUTERRAINE



2^e élément de qualification – **Faire fonctionner le système de captage et de pompage d'eau souterraine**

Tâches

- 2.1 Effectuer la tournée d'inspection des installations de captage d'eau souterraine
 2.2 Effectuer la tournée d'inspection et de vérification des installations de pompage d'eau souterraine

Contexte technique

Note au compagnon :

Indiquez, en apposant vos initiales dans la case, les objets sur lesquels l'apprenti est intervenu au cours de l'apprentissage des tâches de cet élément de qualification.

Type d'installations

Pompes	Réservoirs (s'il y en a)	Vannes	Purgeurs d'air
Submersibles :	Surface libre :	Les principales vannes utilisées : à guillotine, réductrices de pression, autorégulatrices, etc.	
En puits sec :	Hydropneumatique :		

Type d'équipements

☐ Manomètre	☐ Débitmètre
☐ Appareils de mesure de niveau	☐ Alarme ou flotte de niveau

Autres (précisez) : _____

Remarques ou précisions : _____

2^e élément de qualification – **Faire fonctionner le système de captage et de pompage d'eau souterraine**

Tâche 2.1 Effectuer la tournée d'inspection des installations de captage d'eau souterraine

Éléments de la tâche		Références et aides à la tâche
2.1.1 Inspecter et vérifier l'état des lieux, des installations et de l'équipement		
A- Vérifie l'état des lieux, des installations et de l'équipement de captage d'eau souterraine		
☐	Décrit le fonctionnement du système de captage et de pompage d'eau souterraine.	
☐	Localise les lieux où se trouvent les installations de captage d'eau souterraine sur le plan du réseau.	R Plan du réseau et des installations
☐	Explique le cheminement de l'eau, son mode de renouvellement et les modes de protection de la ressource d'eau souterraine.	
☐	Délimite les périmètres de protection du site de captage.	R Règlement sur le captage des eaux souterraines
☐	Explique quels sont les problèmes de contamination susceptibles de se produire dans des installations de captage d'eau souterraine et énumère les moyens de les détecter ainsi que les contrôles systématiques qui doivent être faits.	F Installations de captage d'eaux souterraines R Règlement sur le captage des eaux souterraines
☐	Explique la procédure établie pour la tournée d'inspection : fréquence, trajet des tournées et ordre des vérifications.	R Cahier d'inspection ou feuille de tournée
☐	Effectue la tournée d'inspection des lieux, observe les installations et détecte les situations anormales ou urgentes.	
☐	Établit les liens entre les indices observés et, s'il y a lieu, prend les mesures correctives appropriées.	F Installations de captage d'eaux souterraines
B- Choisit les mesures correctives appropriées selon les problèmes susceptibles de survenir		
☐	Décrit les anomalies qui sont susceptibles de survenir et en détermine les causes afin de pouvoir poser un diagnostic et appliquer les mesures correctives appropriées.	F Installations de captage d'eaux souterraines

F Formation : aides à la tâche fournies au cours de la formation préalable
 R Références : fournies par l'exploitant/l'apprenti /le compagnon /le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

2^e élément de qualification – **Faire fonctionner le système de captage et de pompage d'eau souterraine**

Tâche 2.1 Effectuer la tournée d'inspection des installations de captage d'eau souterraine (suite)

Éléments de la tâche		Références et aides à la tâche
2.1.2 Inspecter et vérifier l'ouvrage (puits, forage ou galerie) de captage d'eau souterraine		
A- Inspecte l'ouvrage (puits, forage ou galerie) de captage d'eau souterraine		
☐	Décrit le type d'ouvrage de captage et en explique le fonctionnement.	
☐	Localise l'ouvrage de captage sur le plan des installations de captage des eaux souterraines.	R Plan des installations de captage d'eau souterraine
☐	Décrit les facteurs ou indices de détérioration d'un ouvrage de captage ainsi que les conséquences d'une mauvaise étanchéité.	F Installations de captage d'eau souterraine
☐	Fait le contrôle visuel de l'ouvrage de captage.	
☐	Fait la lecture des instruments utilisés.	F Instruments de mesure
☐	Prélève un échantillon de l'eau brute pompée, s'il y a lieu.	F Prélèvement d'échantillon d'eau brute F Procédure de prélèvement et de conservation des échantillons
☐	Établit les liens entre les indices observés et, s'il y a lieu, applique les mesures correctives appropriées.	F Installations de captage d'eau souterraine
B- Choisit les mesures correctives appropriées selon les problèmes susceptibles de survenir		
☐	Décrit les anomalies qui sont susceptibles de survenir et en détermine les causes afin de pouvoir poser un diagnostic et appliquer les mesures correctives appropriées.	F Installations de captage d'eau souterraine
C- Consigne les renseignements pertinents sur l'état de l'ouvrage de captage		
☐	Enregistre de façon précise, rigoureuse et lisible les données pertinentes sur l'état de l'ouvrage de captage.	F Installations de captage d'eau souterraine R Rapport journalier ou feuille de tournée

F Formation : aides à la tâche fournies au cours de la formation préalable
 R Références : fournies par l'exploitant/l'apprenti/le compagnon/le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

2^e élément de qualification – **Faire fonctionner le système de captage et de pompage d'eau souterraine**

Tâche 2.1 Effectuer la tournée d'inspection des installations de captage d'eau souterraine (suite)

Éléments de la tâche		Références et aides à la tâche
2.1.3 Inspecter et vérifier, s'il y en a, les réservoirs d'eau brute (à surface libre ou hydropneumatique) et les instruments de contrôle et de mesure (si disponibles)		
A- Vérifie les réservoirs en fonction des exigences établies		
☐	Localise les réservoirs d'eau sur le plan des installations de captage d'eau souterraine.	R Plan des installations de captage d'eau souterraine
☐	Détermine les facteurs de détérioration des réservoirs d'eau brute et évalue les risques de contamination de même que leurs conséquences sur la qualité de l'eau.	F Réservoirs
☐	Vérifie l'état des réservoirs, établit les liens entre les indices notés et, s'il y a lieu, applique les mesures correctives appropriées en fonction de la procédure établie.	F Réservoirs R Réglementation du travail en espace clos (SST)
☐	Dresse la liste des instruments de mesure et de contrôle utilisés et explique leur rôle par rapport à l'ensemble du procédé de production de l'eau potable.	F Instruments de mesure
☐	Vérifie périodiquement le fonctionnement des instruments de mesure et de contrôle et, s'il y a lieu, prend les mesures appropriées.	R Manuel du fabricant
☐	Fait la lecture des instruments de mesure et de contrôle de niveau d'eau brute dans les réservoirs et vérifie la conformité des mesures obtenues en les comparant avec les niveaux critiques à respecter.	F Instruments de mesure
☐	Ajuste le débit en conséquence.	
B- Choisit les mesures correctives appropriées selon les problèmes susceptibles de survenir		
☐	Décrit les anomalies qui sont susceptibles de survenir et en détermine les causes afin de pouvoir poser un diagnostic et appliquer les mesures correctives appropriées selon la procédure établie.	F Réservoirs
C- Consigne les renseignements pertinents sur les réservoirs d'eau brute		
☐	Enregistre de façon précise, rigoureuse et lisible les données pertinentes sur le niveau d'eau dans les réservoirs d'eau brute et autres observations pertinentes.	R Rapport journalier ou feuille de tournée

F Formation : aides à la tâche fournies au cours de la formation préalable
 R Références : fournies par l'exploitant/l'apprenti/le compagnon/le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Attestation de la maîtrise de cette tâche
Apposez vos initiales.

Initiales de l'apprenti	Initiales du compagnon
-------------------------	------------------------

2^e élément de qualification – **Faire fonctionner le système de captage et de pompage d'eau souterraine**

Effectuer la tournée d'inspection et de vérification des installations de pompage d'eau souterraine		
Tâche 2.2		
Éléments de la tâche		Références et aides à la tâche
2.2.1 Vérifier et contrôler le fonctionnement des pompes, ainsi que des instruments de mesure ou de contrôle, selon le cas		
A- Vérifie les pompes		
☐	Localise les installations de pompage d'eau souterraine sur le plan du réseau.	R Plan du réseau de distribution R Plan des installations de pompage d'eau souterraine
☐	Décrit les types de pompes et leurs principales composantes.	
☐	Explique les conditions normales de fonctionnement des pompes (capacité et plages d'opération) et les conséquences d'un mauvais fonctionnement.	
☐	Détermine quels sont les instruments de mesure et de contrôle propres aux pompes et explique les principes de base de leur fonctionnement.	F Instruments de mesure
☐	Fait la lecture des instruments de mesure et de contrôle et vérifie la conformité des mesures obtenues en les comparant avec les valeurs de référence, pour s'assurer du bon fonctionnement des pompes.	R Manuel du fabricant (courbe de pompe)
☐	Vérifie les paramètres de production et les paramètres électromécaniques de fonctionnement de chaque pompe.	F Pompes de captage d'eau brute R Manuel du fabricant
☐	Établit un diagnostic du fonctionnement des pompes à partir des paramètres relevés et, s'il y a lieu, prend les mesures correctives appropriées selon la procédure établie.	
B- Choisit les mesures préventives et correctives appropriées pour assurer le bon fonctionnement des pompes		
☐	Décrit l'entretien préventif à effectuer sur les pompes de captage pour détecter d'éventuels problèmes.	C Grille de maintenance (2 ^e élément de qualification) R Manuel du fabricant
☐	Détecte les risques de dysfonctionnement des pompes et en détermine les causes afin de pouvoir poser un diagnostic et appliquer les mesures correctives appropriées.	F Pompes de captage d'eau brute R Manuel du fabricant
C- Consigne les renseignements pertinents sur les paramètres de fonctionnement des pompes		
☐	Enregistre de façon précise, rigoureuse et lisible les données pertinentes sur le fonctionnement des pompes.	R Rapport journalier ou feuille de route F Pompes de captage d'eau brute

C Compagnonnage : aides à la tâche fournies par le compagnon

F Formation : aides à la tâche fournies au cours de la formation préalable

R Références : fournies par l'exploitant/l'apprenti/le compagnon/le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

2^e élément de qualification – **Faire fonctionner le système de captage et de pompage d'eau souterraine**

Tâche 2.2 Effectuer la tournée d'inspection et de vérification des installations de pompage d'eau souterraine (suite)

Éléments de la tâche		Références et aides à la tâche
2.2.2 Vérifier et contrôler le débit des pompes ou le nombre de pompes en marche en fonction de la capacité d'exploitation du système de captage et du débit requis dans le réseau		
A- Vérifie le débit et la pression des installations de pompage d'eau brute		
☐	Décrit la capacité d'exploitation du système de captage et le débit à produire en fonction des besoins du réseau.	
☐	Explique les conséquences d'un dysfonctionnement des installations de pompage d'eau brute.	
☐	Localise, sur les lieux ou par télémétrie, les pompes en marche et les pompes arrêtées.	R Plan du réseau et plan des installations de pompage d'eau souterraine
☐	Vérifie le débit et la pression en fonction de la capacité d'exploitation du système de captage et des besoins du réseau de distribution.	F Système d'unités
☐	Vérifie si le nombre de pompes en marche est suffisant en fonction de la capacité d'exploitation du système de captage et des besoins du réseau de distribution.	
☐	Vérifie les conditions de marche et d'arrêt des pompes de manière à respecter la capacité d'exploitation du système de captage et répondre aux besoins du réseau de distribution.	
☐	Établit les liens entre les données recueillies, en évalue les conséquences sur le volume de production d'eau potable et prend les mesures correctives appropriées.	F Pompes de captage d'eau brute
B- Choisit les mesures correctives appropriées lorsque des problèmes risquent de modifier le débit des pompes		
☐	Décrit les situations problématiques susceptibles de modifier la capacité de production d'eau potable et en détermine les causes afin de pouvoir poser un diagnostic et appliquer les mesures correctives appropriées.	F Pompes de captage d'eau brute
C- Consigne les renseignements pertinents liés à la capacité d'exploitation des pompes		
☐	Enregistre de façon précise, rigoureuse et lisible l'ensemble des données pertinentes liées à la capacité d'exploitation des pompes.	R Rapport journalier ou feuille de route F Pompes de captage d'eau brute

- F Formation : aides à la tâche fournies au cours de la formation préalable
 R Références : fournies par l'exploitant/l'apprenti/le compagnon/le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

2^e élément de qualification – **Faire fonctionner le système de captage et de pompage d'eau souterraine**

Tâche 2.2 Effectuer la tournée d'inspection et de vérification des installations de pompage d'eau souterraine (suite)

Éléments de la tâche		Références et aides à la tâche
2.2.3 Vérifier et contrôler le fonctionnement des vannes		
A- Vérifie le fonctionnement des vannes		
☐	Localise les vannes du système de pompage d'eau souterraine sur le plan du réseau de distribution.	R Plan du réseau de distribution
☐	Décrit le fonctionnement des dispositifs relatifs aux vannes et en explique les conditions optimales de fonctionnement.	F Vannes R Manuels des fabricants
☐	Vérifie la position de la vanne selon les valeurs de pression et de débit requis par la situation de production du moment.	
☐	Vérifie l'état des vannes (manœuvrabilité, force requise pour fonctionner, étanchéité, bruit).	
☐	Vérifie et ajuste les vannes autorégulatrices, s'il y a lieu, pour obtenir la pression ou le débit requis.	
☐	Établit les liens entre les indices recueillis, en évalue les éventuelles conséquences et applique les mesures correctives appropriées.	F Vannes
B- Choisit les mesures préventives et correctives appropriées pour assurer le bon fonctionnement des vannes		
☐	Décrit l'entretien préventif à effectuer sur les vannes pour détecter d'éventuels problèmes.	C Grille de maintenance (2 ^e élément de qualification) R Manuel du fabricant
☐	Explique quels sont les dysfonctionnements des vannes susceptibles de modifier le débit de production d'eau potable, en précise les causes afin de pouvoir poser un diagnostic et appliquer les mesures correctives appropriées.	F Vannes
2.2.4 Vérifier et contrôler le fonctionnement des purgeurs d'air (s'il y en a)		
A- Vérifie le fonctionnement des purgeurs d'air		
☐	Localise les purgeurs d'air sur le plan des installations de pompage d'eau souterraine.	R Plan des installations d'eau souterraine
☐	Décrit le fonctionnement des purgeurs d'air et en explique le rôle dans le procédé.	
☐	Explique les conséquences de la présence d'air sur le fonctionnement des pompes et des conduites.	
☐	Décrit l'entretien préventif annuel à effectuer sur les purgeurs pour éviter d'éventuels problèmes.	
☐	Consigne les renseignements pertinents à la suite de l'inspection des purgeurs.	F Feuille de tournée

C Compagnonnage : aides à la tâche fournies par le compagnon
 F Formation : aides à la tâche fournies au cours de la formation préalable
 R Références : fournies par l'exploitant/l'apprenti/le compagnon/le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Attestation de la maîtrise de cette tâche
Apposez vos initiales.

Initiales de l'apprenti	Initiales du compagnon
-------------------------	------------------------

2^e élément de qualification – **Faire fonctionner le système de captage et de pompage d'eau souterraine**

Conseils pratiques pour superviser l'apprentissage

Préalables

- Le captage et le pompage de l'eau souterraine constituent un système composé d'un ensemble d'installations (ouvrages de captage, réservoirs) et d'équipements (pompes, vannes). Ces composantes forment un système ayant pour fonction de capter l'eau souterraine et de la pomper afin d'approvisionner un réseau. Selon la taille de la station de traitement, elles peuvent être concentrées à un même endroit ou réparties en différents lieux. Il est donc important que vous obteniez de l'exploitant les plans relatifs aux installations de captage et de pompage d'eau souterraine afin de pouvoir bien circonscrire le terrain à couvrir lors de l'inspection.
- Avant de procéder à l'inspection physique des lieux, des installations et de l'équipement, assurez-vous de vérifier que l'apprenti est en mesure de bien localiser, sur les plans des installations de captage et de pompage d'eau souterraine, les lieux où sont situés les installations (ouvrages de captage, réservoir) et l'équipement (pompes, vannes) à couvrir lors de sa tournée d'inspection. À l'aide des plans, demandez à l'apprenti de les localiser. Si les plans ne sont pas disponibles, demandez-lui de faire un dessin de la topographie des installations de captage et de pompage d'eau souterraine de sa station.
- Pour chacune des composantes du système de captage et de pompage d'eau souterraine, assurez-vous que l'apprenti est en mesure :
 - de décrire le type d'installations ou l'équipement en place;
 - d'expliquer le fonctionnement du système de captage et de pompage d'eau souterraine;
 - de décrire le cheminement de l'eau ainsi que son mode de renouvellement;
 - d'expliquer les mesures de protection de cette ressource d'eau souterraine.
- Une fois le système situé sur le plan, assurez-vous que l'apprenti est capable de localiser sur le terrain les installations et l'équipement de captage et de pompage de l'eau souterraine.
- Une fois sur le terrain, demandez-lui de procéder à leur inspection. L'objectif est de vous assurer qu'il est en mesure, par son inspection, de vérifier tous les éléments permettant d'assurer leur bon fonctionnement ou de détecter les pannes.
- Votre rôle consiste à observer l'apprenti dans sa façon d'accomplir la tâche, pour évaluer son niveau de maîtrise et, ensuite, à corriger les écarts observés. La démarche que l'apprenti doit suivre pour démontrer la compétence visée se déroule en cinq étapes :
 - 1- Effectuer l'inspection en accomplissant un ensemble de vérifications.
 - 2- Analyser les données recueillies et poser un diagnostic.
 - 3- Appliquer les mesures correctives urgentes, s'il y a lieu.
 - 4- Décrire les dysfonctionnements possibles et en déterminer les principales causes.
 - 5- Décrire l'entretien préventif nécessaire.
- L'inspection du système de captage et de pompage fait l'objet de deux tâches distinctes (2.1 et 2.2) dans le guide d'apprentissage. En milieu de travail, ces tâches sont habituellement accomplies de façon simultanée. Il vous faudra donc tenir compte de la réalité du milieu de travail et adapter votre approche pour procéder à l'évaluation ou à l'apprentissage des compétences liées à cette inspection.

2^e élément de qualification – **Faire fonctionner le système de captage et de pompage d'eau souterraine**

Précisions sur les éléments de la tâche

Tâche 2.1 Effectuer la tournée d'inspection des installations de captage d'eau souterraine

2.1.1 Inspecter et vérifier l'état des lieux, des installations et de l'équipement

A- Vérifie l'état des lieux, des installations et de l'équipement de captage d'eau souterraine

- Établit les liens entre les indices observés et, s'il y a lieu, prend les mesures correctives appropriées
 - Une fois l'inspection des lieux de captage terminée, demandez à l'apprenti de vous faire part des observations notées et de dire quelles sont les mesures correctives appropriées. Si des anomalies sont détectées au cours de l'inspection, l'apprenti doit être en mesure d'en déterminer les causes et de prendre les mesures correctives nécessaires.

B- Choisit les mesures correctives appropriées selon les problèmes susceptibles de survenir

En vous appuyant sur le Règlement sur le captage des eaux souterraines :

- Demandez à l'apprenti d'énumérer les situations anormales qui sont susceptibles de compromettre l'intégrité des lieux où sont situées les installations de captage des eaux souterraines, et d'évaluer les risques que présentent ces anomalies.
- Pour chacune des situations à risque énumérées dans l'aide à la tâche « Installations de captage d'eau souterraine », demandez-lui d'expliquer quelles sont les mesures correctives appropriées.
- Assurez-vous que l'apprenti est capable de déceler les situations susceptibles d'avoir un impact sur la qualité de l'eau souterraine et qu'il est en mesure de les prévenir ou, s'il y a lieu, de corriger les anomalies en cause.

2.1.2 Inspecter et vérifier l'ouvrage (puits, forage ou galerie) de captage d'eau souterraine

A- Inspecte l'ouvrage (puits, forage ou galerie) de captage d'eau souterraine

- Prélève un échantillon de l'eau brute pompée, s'il y a lieu
 - L'échantillonnage de l'eau brute n'est pas obligatoire dans tous les cas, selon le Règlement sur la qualité de l'eau potable. Toutefois, certaines stations appliquent cette pratique, parce qu'elle permet de mieux contrôler la qualité de l'eau. Vous n'avez donc pas à lui faire prélever un échantillon, mais vous devez informer l'apprenti qu'il s'agit d'une bonne pratique et lui suggérer d'en faire mention à l'exploitant. Cependant et dans les situations spécifiques prévues aux articles 6 et 13 du RQEP, l'échantillonnage de l'eau brute est obligatoire. Vérifiez si le captage et la station concernés correspondent aux situations décrites aux articles 6 ou 13 du RQEP.
 - Assurez-vous donc qu'il connaît les avantages de la pratique et l'effet positif qu'elle peut avoir dans le traitement de l'eau. À partir de l'aide à la tâche fournie « Prélèvement d'échantillons d'eau brute », vérifiez si l'apprenti connaît bien les paramètres microbiologiques et physicochimiques qui doivent être mesurés dans ce cas particulier.
- Établit les liens entre les indices observés et, s'il y a lieu, applique les mesures correctives appropriées
 - Une fois l'inspection de l'ouvrage de captage terminée, demandez à l'apprenti de vous faire part des observations notées et d'expliquer quelles sont les mesures correctives appropriées. Si des anomalies sont détectées au cours de l'inspection, il doit être en mesure d'en déterminer les causes et de prendre les mesures correctives nécessaires.

2^e élément de qualification – **Faire fonctionner le système de captage et de pompage d'eau souterraine**

Tâche 2.1 Effectuer la tournée d'inspection des installations de captage d'eau souterraine (suite)

2.1.2 Inspecter et vérifier l'ouvrage (puits, forage ou galerie) de captage d'eau souterraine (suite)

B- Choisit les mesures correctives appropriées selon les problèmes susceptibles de survenir

En vous appuyant sur le Règlement sur le captage des eaux souterraines :

- Demandez à l'apprenti d'énumérer les situations anormales susceptibles de modifier l'état des ouvrages de captage des eaux souterraines et d'expliquer les causes de ces anomalies.
- Pour chacune des situations problématiques énumérées dans l'aide à la tâche « Installations de captage d'eau souterraine », demandez-lui d'en expliquer les causes et de préciser quelles sont les mesures correctives appropriées.
- Assurez-vous qu'il est capable de détecter les situations susceptibles d'avoir un impact sur la qualité de l'eau souterraine et qu'il est en mesure de les prévenir ou, s'il y a lieu, de corriger les anomalies en cause.

C- Consigne les renseignements pertinents sur l'état de l'ouvrage de captage

- Demandez à l'apprenti de vous montrer le rapport journalier ou la feuille de tournée utilisée pour enregistrer les renseignements recueillis sur l'état des ouvrages de captage des eaux souterraines lors de sa tournée.
- Assurez-vous que l'apprenti sait bien quelles sont les données sur les ouvrages de captage qui sont pertinentes et qu'il comprend l'importance de les consigner. Référez-vous à l'aide à la tâche « Installations de captage d'eau souterraine ».

2.1.3 Inspecter et vérifier, s'il y en a, les réservoirs d'eau brute (à surface libre ou hydropneumatique) et les instruments de contrôle et de mesure (si disponibles)

A- Vérifie les réservoirs en fonction des exigences établies

- Vérifie l'état des réservoirs, établit les liens entre les indices notés et, s'il y a lieu, applique les mesures correctives appropriées en fonction de la procédure établie
- Une fois l'inspection des réservoirs terminée, demandez à l'apprenti de vous faire part des observations notées et de préciser quelles sont les mesures correctives appropriées. Si des anomalies sont détectées au cours de l'inspection, il doit être capable d'en déterminer les causes et de prendre les mesures correctives nécessaires.

B- Choisit les mesures correctives appropriées selon les problèmes susceptibles de survenir

- Demandez à l'apprenti d'énumérer les situations anormales qui sont susceptibles de modifier l'état des réservoirs, d'en déterminer les causes et d'évaluer les risques que présentent ces anomalies.
- Pour chacune des situations à risque énumérées dans l'aide à la tâche fournie « Réservoirs », demandez-lui de préciser quelles sont les mesures préventives et correctives appropriées. Assurez-vous qu'il est capable de détecter les situations risquant d'entraîner des détériorations des réservoirs susceptibles d'avoir un impact sur la qualité de l'eau et est en mesure de prévenir ou de corriger ces détériorations.
- L'apprenti doit comprendre l'importance d'un entretien préventif des réservoirs et s'assurer de le faire effectuer selon la fréquence établie par l'exploitant.

C- Consigne les renseignements pertinents sur les réservoirs d'eau brute

- Demandez à l'apprenti de vous montrer le rapport journalier ou la feuille de tournée utilisée pour enregistrer les renseignements recueillis sur le niveau des réservoirs d'eau brute lors de sa tournée. Vous devez aussi vérifier la qualité et la pertinence des renseignements consignés.

2^e élément de qualification – **Faire fonctionner le système de captage et de pompage d'eau souterraine**

Tâche 2.2 Effectuer la tournée d'inspection et de vérification des installations de pompage d'eau souterraine

2.2.1 Vérifier et contrôler le fonctionnement des pompes ainsi que des instruments de mesure ou de contrôle, selon le cas

A- Vérifie les pompes

- Fait la lecture des instruments de mesure et de contrôle et vérifie la conformité des mesures obtenues en les comparant avec les valeurs de référence pour s'assurer du bon fonctionnement des pompes.
 - Assurez-vous que l'apprenti est capable de vérifier la précision de ses instruments de mesure avant d'établir un diagnostic sur le fonctionnement des pompes et qu'il comprend l'importance de le faire.
- Établit un diagnostic sur le fonctionnement des pompes à partir des paramètres relevés et, s'il y a lieu, applique les mesures correctives appropriées selon la procédure établie
 - Une fois l'inspection des pompes terminée, demandez-lui de vous faire part des observations notées et de préciser quelles sont les mesures correctives appropriées. Si des anomalies sont détectées au cours de l'inspection, il doit être en mesure d'en déterminer les causes et de prendre les mesures correctives nécessaires.

B- Choisit les mesures préventives et correctives appropriées pour assurer le bon fonctionnement des pompes

- Décrit l'entretien préventif à effectuer sur les pompes de captage pour dépister d'éventuels problèmes.
 - Il ne s'agit pas de lui faire effectuer l'entretien préventif, mais plutôt de s'assurer que l'apprenti est capable de faire les vérifications requises et de déterminer quelles sont les mesures préventives nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des pompes. Référez-vous à l'aide à la tâche « Grille de maintenance, 2^e élément de qualification », en annexe. L'apprenti doit démontrer qu'il comprend l'importance d'un entretien préventif des pompes et doit voir à l'effectuer ou, s'il y a lieu, à le faire faire, selon la fréquence établie dans le manuel du fabricant.
- Explique quelles sont les situations qui risquent d'entraîner un dysfonctionnement des pompes et en détermine les causes afin de pouvoir poser un diagnostic et appliquer les mesures correctives appropriées.
 - Demandez à l'apprenti d'énumérer les situations de dysfonctionnement susceptibles de modifier la performance des pompes, d'en préciser les causes et d'en évaluer les risques. Assurez-vous qu'il est capable de détecter les situations risquant d'entraîner des défaillances des pompes susceptibles d'avoir un impact sur la qualité ou le débit de production de l'eau.
 - Pour chacune des situations énumérées dans l'aide à la tâche « Pompes de captage d'eau brute », demandez de préciser les causes possibles et les mesures correctives appropriées. Assurez-vous que l'apprenti sait comment prévenir ou, s'il y a lieu, corriger les éventuelles défaillances.

C- Consigne les renseignements pertinents sur les paramètres de fonctionnement des pompes

- Demandez à l'apprenti de vous montrer le rapport journalier ou la feuille de tournée utilisée pour enregistrer les renseignements recueillis sur l'état des pompes lors de sa tournée. Assurez-vous de vérifier la qualité et la pertinence des renseignements consignés par l'apprenti. Référez-vous à l'aide à la tâche : « Pompes de captage d'eau souterraine ».

2^e élément de qualification – **Faire fonctionner le système de captage et de pompage d'eau souterraine**

Tâche 2.2 Effectuer la tournée d'inspection et de vérification de l'équipement sur le réseau d'aqueduc (suite)

2.2.2 Vérifier et contrôler le débit des pompes ou le nombre de pompes en marche en fonction de la capacité d'exploitation du système de captage et du débit requis dans le réseau

A- Vérifie le débit et la pression des installations de pompage d'eau brute

- Établit les liens entre les données recueillies, en évalue les conséquences sur le volume de production d'eau potable et prend les mesures correctives appropriées
 - Une fois l'inspection terminée, demandez à l'apprenti de vous faire part des observations notées et de préciser quelles sont les mesures correctives appropriées. Si des anomalies sont détectées au cours de l'inspection, il doit être capable d'en déterminer les causes et de prendre les mesures correctives nécessaires.

B- Choisit les mesures correctives appropriées lorsque les problèmes risquent de modifier le débit des pompes

- Demandez à l'apprenti d'énumérer les situations de dysfonctionnement susceptibles de modifier le volume de production d'eau potable, d'en déterminer les causes et d'en évaluer les risques. Assurez-vous que l'apprenti est capable de détecter les situations risquant d'entraîner des défaillances des pompes (en matière de débit) qui sont susceptibles d'avoir des répercussions sur le volume de production de l'eau.
- Assurez-vous de vérifier que l'apprenti est capable d'expliquer :
 - ce qu'est une perte de charge, et d'en préciser les causes et les inconvénients;
 - ce qu'est un coup de bélier, et d'en préciser les causes et les risques.
- Pour chacune des situations énumérées dans l'aide à la tâche « Pompes de captage d'eau brute », demandez à l'apprenti de préciser quelles sont les mesures correctives appropriées et assurez-vous qu'il sait comment prévenir ou corriger, s'il y a lieu, les éventuelles défaillances.

C- Consigne les renseignements pertinents liés à la capacité d'exploitation des pompes

- Demandez à l'apprenti de vous montrer le rapport journalier ou la feuille de tournée utilisée pour enregistrer les renseignements recueillis sur le débit des pompes lors des tournées. Vérifiez la qualité et la pertinence des renseignements consignés par l'apprenti et assurez-vous qu'il sait bien quelles sont les données sur le débit des pompes qui sont pertinentes et qu'il comprend l'importance de les consigner. Référez-vous à l'aide à la tâche « Pompes d'eau brute ».

2^e élément de qualification – **Faire fonctionner le système de captage et de pompage d'eau souterraine**

Tâche 2.2 Effectuer la tournée d'inspection et de vérification de l'équipement sur le réseau d'aqueduc (suite)

2.2.3 Vérifier et contrôler le fonctionnement des vannes

A- Vérifie le fonctionnement des vannes

- Vérifie la position de la vanne selon les valeurs de pression et de débit requis par la situation de production du moment
 - Assurez-vous que l'apprenti vérifie s'il n'y a pas de raccordement croisé et qu'il est capable de décrire les conséquences d'une telle situation.
- Vérifie et ajuste les vannes autorégulatrices, s'il y a lieu, pour obtenir la pression ou le débit requis
 - Vérifiez si l'apprenti :
 - est capable de modifier l'ajustement de la vanne dans les limites acceptables, qui ne perturberont pas la production d'eau potable;
 - est en mesure de donner les raisons pour lesquelles il pourrait être incapable d'effectuer cet ajustement et de préciser les correctifs à apporter dans ce cas.
- Établit les liens entre les indices recueillis, en évalue les éventuelles conséquences et applique les mesures correctives appropriées
 - Une fois l'inspection des vannes terminée, demandez à l'apprenti de vous faire part des observations notées, de déterminer les causes et d'expliquer quelles sont les mesures correctives appropriées. Si des anomalies sont détectées au cours de l'inspection, il doit être en mesure d'en déterminer les causes et de prendre les mesures correctives nécessaires.

B- Choisit les mesures préventives et correctives appropriées pour assurer le bon fonctionnement des vannes

- Décrit l'entretien préventif à effectuer sur les vannes pour détecter d'éventuels problèmes
 - Il ne s'agit pas de lui faire effectuer l'entretien préventif, mais plutôt de s'assurer que l'apprenti est capable d'expliquer quelles sont les mesures préventives nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des vannes. Référez-vous à l'aide à la tâche « Grille de maintenance, 2^e élément de qualification », en annexe. Il doit démontrer qu'il comprend l'importance d'un entretien préventif des vannes et voir à l'effectuer ou, s'il y a lieu, à le faire faire, selon la fréquence établie dans le manuel du fabricant.
- Détecte les dysfonctionnements des vannes susceptibles de modifier le débit de production d'eau potable et en détermine les causes afin de pouvoir poser un diagnostic et appliquer les mesures correctives appropriées
 - Demandez à l'apprenti d'énumérer les situations de dysfonctionnement susceptibles de modifier la performance des vannes, d'en expliquer les causes et d'en évaluer les risques. Assurez-vous que l'apprenti est capable de détecter les situations risquant d'entraîner des défaillances des vannes susceptibles d'avoir un impact sur la qualité ou le débit de production de l'eau.
 - Pour chacune des situations énumérées dans l'aide à la tâche « Vannes », demandez-lui de préciser quelles sont les mesures correctives appropriées.

2.2.4 Vérifier et contrôler le fonctionnement des purgeurs d'air (s'il y en a)

A- Vérifie le fonctionnement des purgeurs d'air

- Assurez-vous que l'apprenti :
 - comprend bien le fonctionnement des purgeurs d'air et leur rôle dans le procédé;
 - est en mesure de décrire les risques associés à un mauvais fonctionnement des purgeurs d'air, tels les coups de bélier;
 - comprend bien les notions de points hauts et de points bas en relation avec les purgeurs d'air.

Notes

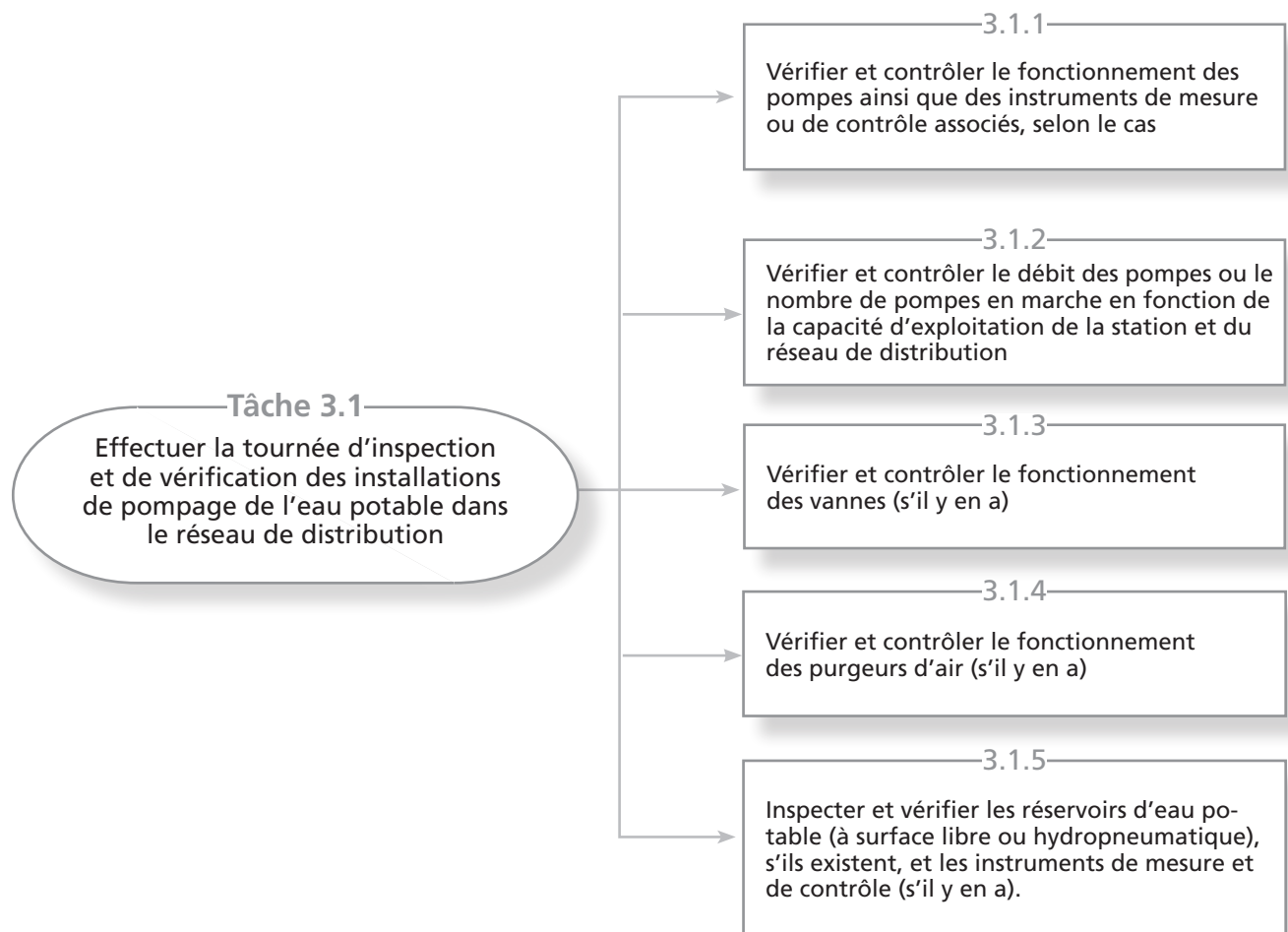
This image shows a single page of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and extend across the width of the page. There is no text or other markings on the paper.

2^e élément de qualification – **Faire fonctionner le système de captage et de pompage d’eau souterraine**

Notes

3^e ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

FAIRE FONCTIONNER LE SYSTÈME DE POMPAGE DE L'EAU POTABLE DANS LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION



3^e élément de qualification – **Faire fonctionner le système de pompage de l'eau potable dans le réseau de distribution**

Tâche

3.1 Effectuer la tournée d'inspection et de vérification des installations de pompage de l'eau potable dans le réseau de distribution

Contexte technique

Note au compagnon :

Indiquez, en apposant vos initiales dans la case, les objets sur lesquels l'apprenti est intervenu au cours de l'apprentissage des tâches de cet élément de qualification.

Type d'installations

Pompes	Réservoirs (s'il y en a)	Vannes (s'il y en a)	Purgeurs d'air (s'il y en a)
Submersibles :	Surface libre :	Les principales vannes utilisées : à guillotine, réductrices de pression, autorégulatrices, etc.	
En puits sec :	Hydropneumatique :		

Type d'équipements

Débitmètre

Manomètre

Alarme ou flotte de niveau

Appareils de mesure de niveau

Autres (précisez) : _____

Remarques ou précisions : _____

3^e élément de qualification – **Faire fonctionner le système de pompage de l'eau potable dans le réseau de distribution**

Tâche 3.1 Effectuer la tournée d'inspection et de vérification des installations de pompage de l'eau potable dans le réseau de distribution

Éléments de la tâche		Références et aides à la tâche
3.1.1 Vérifier et contrôler le fonctionnement des pompes ainsi que des instruments de mesure ou de contrôle associés, selon le cas		
A- Vérifie les pompes		
☐	Localise les installations de pompage de l’eau potable sur le plan du réseau.	R Plan du réseau de distribution
☐	Décrit les types de pompes et leurs principales composantes.	
☐	Explique les conditions normales de fonctionnement des pompes (capacité et plages de fonctionnement) et les conséquences d’un mauvais fonctionnement.	
☐	Décrit les instruments de mesure et de contrôle relatifs aux pompes et en explique les principes de fonctionnement.	F Instruments de mesure
☐	Fait la lecture des instruments de mesure et de contrôle et vérifie la conformité des mesures obtenues en les comparant avec les valeurs de référence, pour s’assurer de leur bon fonctionnement.	R Manuel du fabricant (courbe de pompe)
☐	Vérifie les paramètres de production et les paramètres électromécaniques de fonctionnement de chaque pompe.	F Pompes d’eau potable R Manuel du fabricant
☐	Établit un diagnostic sur le fonctionnement des pompes à partir des paramètres relevés et, s’il y a lieu, applique les mesures correctives appropriées selon les procédures établies.	
B- Choisit les mesures préventives et correctives appropriées pour assurer le bon fonctionnement des pompes		
☐	Décrit l’entretien préventif à effectuer sur les pompes d’eau pour détecter d’éventuels problèmes.	C Grille de maintenance (3 ^e élément de qualification)
☐	Décrit les situations risquant d’entraîner un dysfonctionnement des pompes et en détermine les causes afin de pouvoir poser un diagnostic et appliquer les mesures correctives appropriées.	F Pompes d’eau potable R Manuel du fabricant
C- Consigne les renseignements pertinents sur les paramètres de fonctionnement des pompes		
☐	Enregistre de façon précise, rigoureuse et lisible les données pertinentes sur le fonctionnement des pompes.	R Rapport journalier ou feuille de tournée F Pompes d’eau potable

C Compagnonnage : aides à la tâche fournies par le compagnon

F Formation : aides à la tâche fournies au cours de la formation préalable

R Références : fournies par l'exploitant/l'apprenti/le compagnon/le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

3^e élément de qualification – **Faire fonctionner le système de pompage de l'eau potable dans le réseau de distribution**

Tâche 3.1 Effectuer la tournée d'inspection et de vérification des installations de pompage de l'eau potable dans le réseau de distribution (suite)

Éléments de la tâche		Références et aides à la tâche
3.1.2 Vérifier et contrôler le débit des pompes ou le nombre de pompes en marche en fonction de la capacité d'exploitation de la station et du réseau de distribution		
A- Vérifie le débit et la pression des installations de pompage d'eau potable		
☐	Décrit le système de pompage et le débit à produire en fonction des besoins du réseau.	
☐	Explique les conséquences d'un dysfonctionnement des installations de pompage d'eau potable.	
☐	Localise, sur les lieux ou par télémétrie, les pompes en marche et les pompes arrêtées.	R Plan du réseau de distribution
☐	Vérifie le débit et la pression en fonction de la capacité d'exploitation du système de pompage et des besoins du réseau de distribution.	F Système d'unités
☐	Vérifie si le nombre de pompes en marche est suffisant en fonction de la capacité d'exploitation du système de pompage et des besoins du réseau de distribution.	
☐	Vérifie les conditions de marche et d'arrêt des pompes pour respecter la capacité d'exploitation du système de pompage et répondre aux besoins du réseau de distribution.	
☐	Établit les liens entre les données recueillies, en évalue les répercussions sur le volume de production d'eau potable et prend les mesures correctives appropriées, s'il y a lieu.	F Pompes d'eau potable
B- Choisit les mesures correctives appropriées en cas de situations pouvant modifier le débit des pompes		
☐	Décrit les situations problématiques susceptibles de modifier la capacité de production d'eau potable et en détermine les causes afin de pouvoir poser un diagnostic et appliquer les mesures correctives appropriées.	F Pompes d'eau potable
C- Consigne les renseignements pertinents relatifs à la capacité d'exploitation des pompes		
☐	Enregistre de façon précise, rigoureuse et lisible l'ensemble des données pertinentes relatives à la capacité d'exploitation des pompes.	R Rapport journalier ou feuille de tournée F Pompes d'eau potable

- F Formation : aides à la tâche fournies au cours de la formation préalable
 R Références : fournies par l'exploitant/l'apprenti/le compagnon/le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

3^e élément de qualification – **Faire fonctionner le système de pompage de l'eau potable dans le réseau de distribution**

Tâche 3.1 Effectuer la tournée d'inspection et de vérification des installations de pompage de l'eau potable dans le réseau de distribution (suite)

Éléments de la tâche		Références et aides à la tâche
3.1.3 Vérifier et contrôler le fonctionnement des vannes (s'il y en a)		
A- Vérifie le fonctionnement des vannes		
☐	Localise les vannes du système de pompage d'eau potable sur le plan du réseau de distribution.	R Plan du réseau de distribution
☐	Décrit le fonctionnement des dispositifs relatifs aux vannes et en explique les conditions de fonctionnement optimales.	F Vannes R Manuel du fabricant
☐	Vérifie la position de la vanne selon les valeurs de pression et de débit requises par la situation de production du moment.	
☐	Vérifie l'état des vannes (manœuvrabilité, force nécessaire pour les faire fonctionner, étanchéité, bruit).	
☐	Vérifie et ajuste les vannes autorégulatrices, s'il y a lieu, pour obtenir la pression ou le débit requis.	
☐	Établit les liens entre les données recueillies, en évalue les éventuelles conséquences et applique les mesures correctives appropriées.	
B- Choisit les mesures préventives et correctives appropriées pour assurer le bon fonctionnement des vannes		
☐	Décrit l'entretien préventif à effectuer sur les vannes pour détecter d'éventuels problèmes.	R Manuel du fabricant C Grille de maintenance (3 ^e élément de qualification)
☐	Détecte les dysfonctionnements des vannes susceptibles de modifier le débit de production d'eau potable et en détermine les causes afin de pouvoir poser un diagnostic et appliquer les mesures correctives appropriées.	F Vannes
3.1.4 Vérifier et contrôler le fonctionnement des purgeurs d'air (s'il y en a)		
☐	Localise les purgeurs d'air sur le plan des installations de pompage de l'eau potable.	R Plan du réseau de distribution
☐	Décrit le fonctionnement des purgeurs d'air et en explique le rôle dans le procédé.	
☐	Explique les conséquences de la présence d'air sur le fonctionnement des pompes et des conduites.	
☐	Décrit l'entretien préventif annuel à effectuer sur les purgeurs pour éviter d'éventuels problèmes.	C Grille de maintenance (3 ^e élément de qualification)
☐	Consigne les renseignements pertinents à la suite de l'inspection des purgeurs d'air.	R Feuille de tournée

C Compagnonnage : aides à la tâche fournies par le compagnon

F Formation : aides à la tâche fournies au cours de la formation préalable

R Références : fournies par l'exploitant/l'apprenti/le compagnon/le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

3^e élément de qualification – **Faire fonctionner le système de pompage de l'eau potable dans le réseau de distribution**

Tâche 3.1 Effectuer la tournée d'inspection et de vérification des installations de pompage de l'eau potable dans le réseau de distribution (suite)

Éléments de la tâche		Références et aides à la tâche
3.1.5 Inspecter et vérifier, s'il y en a, les réservoirs d'eau potable (à surface libre ou hydropneumatique) et les instruments de mesure et de contrôle		
A- Vérifie les réservoirs en fonction des exigences établies		
☐	Localise les réservoirs d'eau sur le plan du réseau de distribution.	R Plan du réseau de distribution
☐	Énumère les facteurs de détérioration des réservoirs d'eau potable et explique les risques de contamination et les conséquences sur la qualité de l'eau.	F Réservoirs
☐	Vérifie l'état des réservoirs, établit les liens entre les indices notés et, s'il y a lieu, applique les mesures correctives appropriées en fonction de la procédure établie.	R Réglementation du travail en espace clos (SST)
☐	Dresse la liste des instruments de mesure et de contrôle utilisés et explique leur rôle par rapport à l'ensemble du procédé de production de l'eau potable.	F Instruments de mesure R Manuel du fabricant
☐	Vérifie périodiquement le fonctionnement des instruments de mesure et de contrôle et, s'il y a lieu, prend les mesures appropriées.	
☐	Fait la lecture des instruments de mesure et de contrôle du niveau de l'eau dans les réservoirs et vérifie la conformité des mesures obtenues en les comparant avec les niveaux critiques à respecter.	
☐	Ajuste le débit en conséquence.	
B- Choisit les mesures correctives appropriées selon les problèmes susceptibles de survenir		
☐	Décrit les situations anormales qui peuvent survenir et en détermine les causes afin de pouvoir poser un diagnostic et appliquer les mesures correctives appropriées selon les procédures établies.	F Réservoirs C Grille de maintenance (3 ^e élément de qualification)
C- Consigne les renseignements pertinents sur les réservoirs d'eau potable		
☐	Enregistre de façon précise, rigoureuse et lisible les données pertinentes sur le niveau de l'eau dans les réservoirs d'eau potable.	R Rapport journalier ou feuille de tournée

C Compagnonnage : aides à la tâche fournies par le compagnon
 F Formation : aides à la tâche fournies au cours de la formation préalable
 R Références : fournies par l'exploitant/l'apprenti/le compagnon/le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Attestation de la maîtrise de cette tâche
Apposez vos initiales.

Initiales de l'apprenti	Initiales du compagnon
-------------------------	------------------------

3^e élément de qualification – **Faire fonctionner le système de pompage de l'eau potable dans le réseau de distribution**

Conseils pratiques pour superviser l'apprentissage

Préalables

- Dans cet élément de qualification, les tâches liées à la vérification et au contrôle du fonctionnement des pompes, des vannes, des réservoirs et des purgeurs d'air sont identiques à celles du 2^e élément de qualification. L'objectif est de s'assurer que l'apprentissage de ces tâches s'effectue de façon distincte pour les installations de pompage d'eau souterraine (eau brute) et les installations de pompage de l'eau potable dans le réseau de distribution.
- Assurez-vous d'obtenir de l'exploitant les plans du réseau de distribution.
- Avant de procéder à l'inspection des installations et de l'équipement, Assurez-vous que l'apprenti est en mesure de bien localiser sur le plan du réseau de distribution l'ensemble des installations (ouvrages de pompage, réservoirs) et de l'équipement (pompes, vannes) à couvrir. À l'aide des plans, demandez à l'apprenti de localiser les installations à inspecter. Si les plans ne sont pas disponibles, demandez-lui de faire un dessin de la topographie des installations de pompage d'eau potable dans le réseau de distribution.
- Pour chacune des composantes du système de pompage d'eau potable, assurez-vous que l'apprenti est en mesure :
 - de décrire le type d'installations et d'équipement en place;
 - d'expliquer le fonctionnement général du système de pompage d'eau potable dans le réseau de distribution;
 - de décrire le cheminement de l'eau ainsi que son mode de renouvellement;
 - d'énumérer les modes de protection de cette ressource d'eau.
- Une fois le système situé sur le plan, assurez-vous que l'apprenti est capable de localiser sur le terrain les installations et l'équipement de pompage d'eau potable dans le réseau de distribution.
- Une fois sur le terrain, demandez à l'apprenti de procéder à l'inspection des installations et de l'équipement. L'objectif est de vous assurer qu'il est en mesure, par son inspection, de vérifier tous les éléments qui sont nécessaires pour assurer leur bon fonctionnement ou de détecter les pannes.
- Votre rôle consiste à observer l'apprenti dans sa façon d'accomplir la tâche afin d'évaluer son niveau de maîtrise et, ensuite, à corriger les écarts observés. La démarche que l'apprenti doit suivre pour démontrer la compétence visée se déroule en cinq étapes :
 1. Effectuer l'inspection en procédant à un ensemble de vérifications.
 2. Analyser les données recueillies et poser un diagnostic.
 3. Appliquer les mesures correctives urgentes, s'il y a lieu.
 4. Décrire les dysfonctionnements possibles et en déterminer les principales causes.
 5. Décrire l'entretien préventif nécessaire.

3^e élément de qualification – **Faire fonctionner le système de pompage de l'eau potable dans le réseau de distribution**

Précisions sur les éléments de la tâche

Tâche 3.1 Effectuer la tournée d'inspection et de vérification des installations de pompage de l'eau potable dans le réseau de distribution

3.1.1 Vérifier et contrôler le fonctionnement des pompes ainsi que des instruments de mesure et de contrôle, selon le cas

A- Vérifie les pompes

- Fait la lecture des instruments de mesure et de contrôle et vérifie la conformité des mesures obtenues en les comparant avec les valeurs de référence pour s'assurer de leur bon fonctionnement
 - Assurez-vous que l'apprenti est capable de vérifier la précision de ses instruments de mesure avant d'établir un diagnostic sur le fonctionnement des pompes et qu'il comprend l'importance de le faire.
- Établit un diagnostic sur le fonctionnement des pompes à partir des paramètres relevés et, s'il y a lieu, applique les mesures correctives appropriées selon la procédure établie
 - Une fois l'inspection des pompes terminée, demandez à l'apprenti de vous faire part des observations notées, de déterminer les causes ainsi que les mesures correctives appropriées. Si des anomalies sont détectées au cours de l'inspection, il doit être en mesure d'en déterminer les causes et de prendre les mesures correctives nécessaires.

B- Choisit les mesures préventives et correctives appropriées pour assurer le bon fonctionnement des pompes

- Décrit l'entretien préventif à effectuer sur les pompes d'eau potable pour détecter d'éventuels problèmes
 - Il ne s'agit pas de lui faire effectuer l'entretien préventif, mais plutôt de s'assurer que l'apprenti est capable de faire les vérifications requises et de déterminer quelles sont les mesures préventives nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des pompes. Référez-vous à l'aide à la tâche « Grille de maintenance, 3^e élément de qualification », en annexe. L'apprenti doit démontrer qu'il comprend l'importance d'effectuer un entretien préventif des pompes et voir à l'effectuer ou, s'il y a lieu, à le faire faire, selon la fréquence établie dans le manuel du fabricant.
- Décrit les situations risquant d'entraîner un dysfonctionnement des pompes et en détermine les causes afin de pouvoir poser un diagnostic et appliquer les mesures correctives appropriées
 - Demandez à l'apprenti d'énumérer les situations qui risquent d'entraîner un dysfonctionnement susceptible de modifier la performance des pompes, d'en déterminer les causes et d'en évaluer les conséquences. Assurez-vous qu'il est capable de déceler les risques de défaillances des pompes susceptibles d'avoir un impact sur la qualité ou le débit de production de l'eau.
 - Pour chacune des situations énumérées dans l'aide à la tâche « Pompes d'eau potable », demandez à l'apprenti d'en déterminer les causes et de proposer les mesures correctives appropriées. Assurez-vous qu'il sait comment prévenir ou corriger les défaillances.

C- Consigne les renseignements pertinents sur les paramètres de fonctionnement des pompes

- Demandez à l'apprenti de vous montrer le rapport journalier ou la feuille de tournée utilisée pour enregistrer les renseignements recueillis sur l'état des pompes lors de sa tournée. Vérifiez la qualité et la pertinence des informations consignées par l'apprenti.
- Référez-vous à l'aide à la tâche. « Pompes d'eau potable ».

3^e élément de qualification – **Faire fonctionner le système de pompage de l'eau potable dans le réseau de distribution**

Tâche 3.1 Effectuer la tournée d'inspection et de vérification des installations de pompage de l'eau potable dans le réseau de distribution (suite)

3.1.2 Vérifier et contrôler le débit des pompes ou le nombre de pompes en marche en fonction de la capacité d'exploitation de la station et du réseau de distribution

A- Vérifie le débit et la pression des installations de pompage d'eau potable

- Établit les liens entre les données recueillies, en évalue les répercussions sur le volume de production d'eau potable et prend les mesures correctives appropriées, s'il y a lieu
 - Une fois l'inspection terminée, demandez à l'apprenti de vous faire part des observations notées, de déterminer les causes ainsi que les mesures correctives appropriées. Si des anomalies sont détectées au cours de l'inspection, il doit être en mesure d'en déterminer les causes et de prendre les mesures correctives nécessaires.

B- Choisit les mesures correctives appropriées dans des situations pouvant modifier le débit des pompes

- Demandez à l'apprenti d'énumérer les situations qui risquent d'entraîner des dysfonctionnements susceptibles de modifier le volume de production d'eau potable, d'en déterminer les causes et d'en évaluer les conséquences. Assurez-vous que l'apprenti est capable de déceler les risques de défaillances des pompes (en matière de débit) qui sont susceptibles d'avoir un effet sur le volume de production de l'eau.
- Assurez-vous de vérifier si l'apprenti est capable de décrire :
 - une perte de charge, et d'en préciser les causes et les inconvénients;
 - ce qu'est un coup de bélier, et d'en préciser les causes et les risques.
- Pour chacune des situations à risque énumérées dans l'aide à la tâche « Pompes d'eau potable », demandez à l'apprenti de déterminer les mesures correctives appropriées et d'expliquer la façon de prévenir ou, s'il y a lieu, de corriger les défaillances décelées.

C- Consigne les renseignements pertinents relatifs à la capacité d'exploitation des pompes

- Demandez à voir le rapport journalier ou la feuille de tournée utilisée pour enregistrer les renseignements recueillis sur le débit des pompes. Vérifiez la qualité et la pertinence des renseignements consignés par l'apprenti, et assurez-vous qu'il sait bien quelles sont les données sur le débit des pompes qui sont pertinentes et qu'il comprend l'importance de les consigner. Référez-vous à l'aide à la tâche « Pompes d'eau potable ».

3.1.3 Vérifier et contrôler le fonctionnement des vannes (s'il y en a)

A- Vérifie le fonctionnement des vannes

- Vérifie la position de la vanne selon les valeurs de pression et de débit requises par la situation de production du moment
 - Assurez-vous que l'apprenti vérifie s'il n'y a pas de raccordement croisé et qu'il est capable de décrire les conséquences d'une telle situation.
- Vérifie et ajuste les vannes autorégulatrices, s'il y a lieu, pour obtenir la pression ou le débit requis
 - Vérifiez si l'apprenti est :
 - capable de modifier l'ajustement de la vanne dans les limites acceptables qui ne perturberont pas la production d'eau potable;
 - en mesure d'expliquer les raisons pour lesquelles il pourrait être incapable d'effectuer cet ajustement et de préciser quels sont les correctifs à apporter dans un tel cas.
- Établit les liens entre les données recueillies, en évalue les éventuelles conséquences et applique les mesures correctives appropriées
 - Une fois l'inspection des vannes terminée, demandez à l'apprenti de vous faire part des observations notées et de déterminer les mesures correctives appropriées. Si des anomalies sont détectées au cours de l'inspection, il doit être en mesure d'en préciser les causes et de prendre les mesures correctives nécessaires.

3^e élément de qualification – **Faire fonctionner le système de pompage de l'eau potable dans le réseau de distribution**

Tâche 3.1 Effectuer la tournée d'inspection et de vérification des installations de pompage de l'eau potable dans le réseau de distribution (suite)

3.1.3 Vérifier et contrôler le fonctionnement des vannes (s'il y en a) (suite)

B- Choisit les mesures préventives et correctives appropriées pour assurer le bon fonctionnement des vannes

- Décrit l'entretien préventif à effectuer sur les vannes pour détecter d'éventuels problèmes
 - Il ne s'agit pas de lui faire effectuer l'entretien préventif, mais plutôt de s'assurer que l'apprenti est capable de déterminer quelles sont les mesures préventives nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des vannes. Référez-vous à l'aide à la tâche « Grille de maintenance, 3^e élément de qualification », en annexe. Il doit démontrer qu'il comprend l'importance d'un entretien préventif sur les vannes et voir à l'effectuer ou, s'il y a lieu, à le faire faire, selon la fréquence établie dans le manuel du fabricant.
- Décrit les dysfonctionnements des vannes susceptibles de modifier le débit de production d'eau potable, en détermine les causes afin de pouvoir poser un diagnostic et applique les mesures correctives appropriées
 - Demandez à l'apprenti d'énumérer les situations qui risquent d'entraîner des dysfonctionnements susceptibles de modifier la performance des vannes, d'en déterminer les causes et d'en évaluer les conséquences. Assurez-vous que l'apprenti est capable de déceler les risques de défaillances des vannes susceptibles d'avoir un effet sur la qualité ou le débit de production de l'eau.
 - Pour chacune des situations énumérées dans l'aide à la tâche « Vannes », demandez-lui de préciser quelles sont les mesures correctives appropriées.

3.1.4 Vérifier et contrôler le fonctionnement des purgeurs d'air (s'il y en a)

- Assurez-vous que l'apprenti :
 - comprend bien le fonctionnement des purgeurs d'air et leur rôle dans le réseau d'aqueduc;
 - est en mesure de définir les risques associés à un mauvais fonctionnement des purgeurs d'air sur les conduites d'aqueduc, tels les coups de bélier;
 - comprend bien les notions de point haut et de point bas sur le réseau d'aqueduc en relation avec les purgeurs d'air.

3.1.5 Inspecter et vérifier, s'il y en a, les réservoirs d'eau potable (à surface libre ou hydropneumatique) et les instruments de mesure et de contrôle

A- Vérifie les réservoirs en fonction des exigences établies

- Vérifie l'état des réservoirs, établit les liens entre les indices notés et, s'il y a lieu, applique les mesures correctives appropriées en fonction de la procédure établie
 - Une fois l'inspection des réservoirs terminée, demandez à l'apprenti de vous faire part des observations notées et d'expliquer quelles sont les mesures correctives appropriées. Si des anomalies sont détectées au cours de l'inspection, il doit être en mesure d'en préciser les causes et de prendre les mesures correctives nécessaires.

B- Choisit les mesures correctives appropriées selon les problèmes susceptibles de survenir

- Demandez à l'apprenti d'énumérer les situations anormales susceptibles de modifier l'état des réservoirs, d'en déterminer les causes et d'en évaluer les risques.
- Pour chacune des situations à risque énumérées dans l'aide à la tâche « Réservoirs », demandez-lui de préciser quelles sont les mesures préventives et correctives appropriées. Assurez-vous qu'il est capable de détecter les situations qui risquent d'entraîner des détériorations des réservoirs susceptibles d'avoir des répercussions sur la qualité de l'eau, et qu'il sait comment prévenir ou corriger ces détériorations.
- L'apprenti doit comprendre l'importance d'effectuer un entretien préventif des réservoirs et s'assurer de le faire effectuer selon la fréquence établie par l'exploitant. Référez-vous aux aides à la tâche « Grille de maintenance, 3^e élément de qualification » et « Réservoirs ».

C- Consigne les renseignements pertinents sur les réservoirs d'eau potable

- Demandez à l'apprenti de vous montrer le rapport journalier ou la feuille de tournée utilisée pour enregistrer les renseignements recueillis sur le niveau des réservoirs d'eau potable lors de sa tournée.

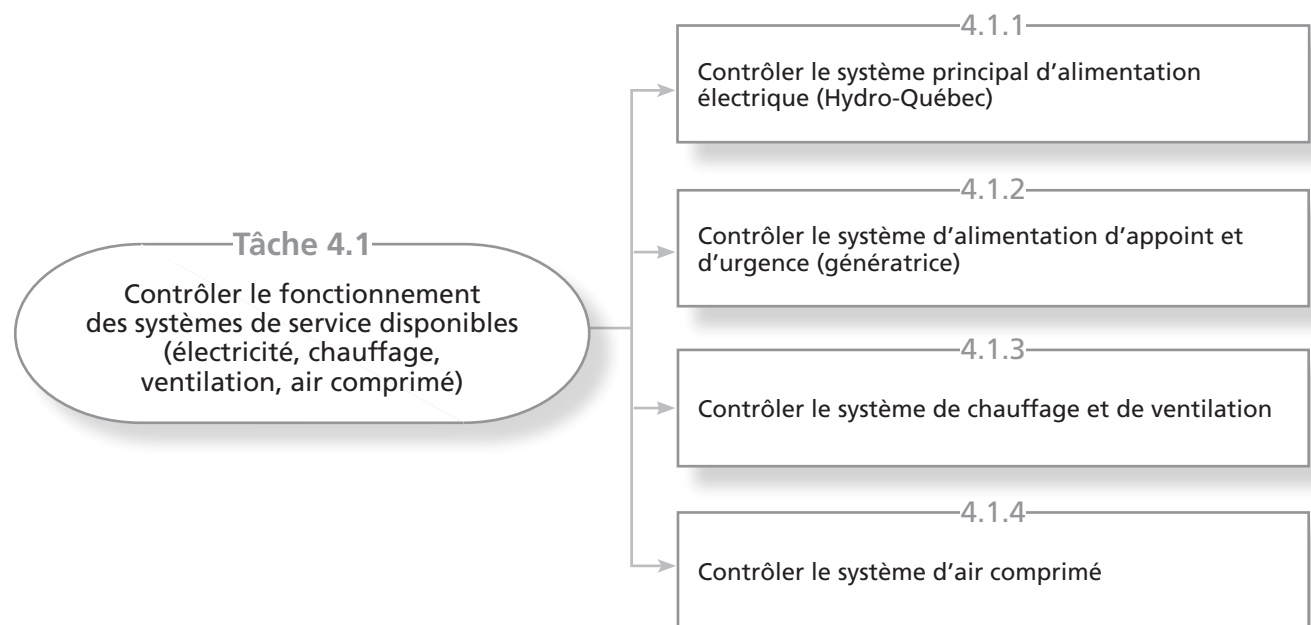
Notes

This image shows a single page of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and extend across the width of the page. There is no handwriting or other markings on the paper.

Notes

4^e ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

FAIRE FONCTIONNER LES SYSTÈMES DE SERVICE



4^e élément de qualification – **Faire fonctionner les systèmes de service**

Tâche

4.1 Contrôler le fonctionnement des systèmes de service disponibles (électricité, chauffage, ventilation, air comprimé)

Contexte technique

Note au compagnon :
Indiquez, en apposant vos initiales dans la case, les objets sur lesquels l'apprenti est intervenu au cours de l'apprentissage des tâches de cet élément de qualification.

Type de systèmes de service

- ☐
- Alimentation électrique principale (Hydro-Québec)
-
- ☐
- Alimentation d'appoint et d'urgence (génératrice)
-
- ☐
- Chauffage
-
- ☐
- Ventilation
-
- ☐
- Air comprimé

Autres (Précisez) : _____

Remarques ou précisions : _____

4^e élément de qualification – **Faire fonctionner les systèmes de service**
Tâche 4.1 **Contrôler le fonctionnement des systèmes de service disponibles (électricité, chauffage, ventilation, air comprimé)**

Éléments de la tâche		Références et aides à la tâche
4.1.1 Contrôler le système principal d'alimentation électrique (Hydro-Québec)		
☐	Décrit le fonctionnement du système d'alimentation électrique principal de la station.	R Manuel d'exploitation
☐	Vérifie, à l'aide des indicateurs (phases, ampérage, voltage), le fonctionnement du système d'alimentation électrique principal.	
☐	Fait vérifier périodiquement, s'il y a lieu, l'état des composantes du système d'alimentation électrique principal.	
☐	Décrit et applique, si possible, la procédure de mise en marche et d'arrêt de l'alimentation électrique.	R Normes de sécurité liées à l'électricité
☐	Décrit les étapes à suivre et les mesures de sécurité à respecter pour isoler l'équipement à réparer du système d'alimentation électrique principal	
4.1.2 Contrôler le système d'alimentation d'appoint et d'urgence (génératrice)		
☐	Nomme l'équipement branché sur la génératrice et explique les conséquences d'une panne.	
☐	Décrit la procédure de mise en marche et d'arrêt (simuler une panne) de l'alimentation électrique d'appoint et d'urgence (génératrice) en cas de panne.	R Procédure de mise en marche et d'arrêt de la génératrice selon le manuel du fabricant R Normes de sécurité liées à l'électricité
☐	Fait la lecture des instruments et des indicateurs de fonctionnement de la génératrice et applique les mesures correctives appropriées.	R Manuel du fabricant
☐	Vérifie le type de carburant et les niveaux, et décrit la procédure de réapprovisionnement	R Politique d'approvisionnement
☐	Décrit l'entretien préventif à effectuer sur la génératrice.	R Manuel du fabricant C Grille de maintenance (2 ^e élément de qualification)

C Compagnonnage : aides à la tâche fournies par le compagnon

R Références : fournies par l'exploitant/l'apprenti/le compagnon/le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

4^e élément de qualification – **Faire fonctionner les systèmes de service**

Tâche 4.1

Contrôler le fonctionnement des systèmes de service disponibles (électricité, chauffage, ventilation, air comprimé) (suite)

Éléments de la tâche		Références et aides à la tâche
4.1.3 Contrôler le système de chauffage et de ventilation		
☐	Vérifie le fonctionnement du système de chauffage et de ventilation et applique les mesures correctives appropriées.	R Manuel du fabricant C Grille de maintenance (2 ^e élément de qualification)
☐	Explique les conséquences d'un mauvais fonctionnement ou de l'arrêt de ce système.	
☐	Vérifie l'état des filtres et prend les mesures correctives appropriées.	
☐	Décrit l'entretien préventif à effectuer sur le système de chauffage et de ventilation.	
4.1.4 Contrôler le système d'air comprimé		
☐	Décrit le fonctionnement du système d'air comprimé et de ses composantes.	R Manuel du fabricant
☐	Nomme l'équipement branché sur le système d'air comprimé.	
☐	Explique les conséquences et les causes de dysfonctionnement de ce système.	
☐	Purge le réservoir d'air du compresseur et les purgeurs sur le réseau d'air, s'il y a lieu.	
☐	Décrit l'entretien préventif à effectuer sur le système d'air comprimé.	C Grille de maintenance (2 ^e élément de qualification)

C Compagnonnage : aides à la tâche fournies par le compagnon

R Références : fournies par l'exploitant/l'apprenti/le compagnon/le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Attestation de la maîtrise de cette tâche*Apposez vos initiales.*

Initiales de l'apprenti	Initiales du compagnon
-------------------------	------------------------

4^e élément de qualification – **Faire fonctionner les systèmes de service**

Conseils pratiques pour superviser l'apprentissage

Préalables

Cet élément de qualification pourra être abordé à n'importe quel moment du processus de compagnonnage.

Précisions sur les éléments de la tâche

Tâche 4.1 Contrôler le fonctionnement des systèmes de service disponibles (électricité, chauffage, ventilation, air comprimé)

4.1.1 Contrôler le système principal d'alimentation électrique (Hydro-Québec)

- Décrit et applique, si possible, la procédure de mise en marche et d'arrêt de l'alimentation électrique
 - L'arrêt du système d'alimentation électrique peut ne pas être possible, selon le système en place. Assurez-vous que l'arrêt ne nuise pas au fonctionnement de la station. L'objectif est de s'assurer que le système fonctionne correctement.

4.1.2 Contrôler le système d'alimentation d'appoint et d'urgence (génératrice)

- Décrit l'entretien préventif à effectuer sur la génératrice
 - Il ne s'agit pas de lui faire effectuer l'entretien préventif, mais plutôt de s'assurer que l'apprenti est capable d'expliquer quelles sont les mesures préventives nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de la génératrice. Référez-vous à l'aide à la tâche « Grille de maintenance, 2^e élément de qualification », en annexe. L'apprenti doit démontrer qu'il comprend l'importance d'effectuer un entretien préventif sur le système d'appoint et voir à l'effectuer ou, s'il y a lieu, à le faire faire, selon la fréquence établie dans le manuel du fabricant.

4.1.3 Contrôler le système de chauffage et de ventilation

- Vérifie le fonctionnement du système de chauffage et de ventilation et applique les mesures correctives appropriées
 - Une fois l'inspection du système de chauffage et de ventilation terminée, demandez à l'apprenti de vous faire part des observations notées et de préciser quelles sont les mesures correctives appropriées. Si des anomalies sont détectées au cours de l'inspection, il doit être en mesure d'en déterminer les causes et de prendre les mesures correctives nécessaires.
 - L'apprenti doit être capable de déceler les situations qui risquent d'entraîner des défaillances du système de chauffage et de ventilation susceptibles d'avoir des répercussions sur la production de l'eau.
- Décrit l'entretien préventif à effectuer sur le système de chauffage et de ventilation
 - Il ne s'agit pas de lui faire effectuer l'entretien préventif, mais plutôt de s'assurer que l'apprenti est capable d'expliquer quelles sont les mesures préventives nécessaires pour assurer le bon fonctionnement du système de chauffage et de ventilation. Référez-vous à l'aide à la tâche « Grille de maintenance, 2^e élément de qualification », en annexe. L'apprenti doit démontrer qu'il comprend l'importance d'un entretien préventif du système de chauffage et de ventilation et voir à l'effectuer ou, s'il y a lieu, à le faire faire, selon la fréquence établie dans le manuel du fabricant.

Tâche 4.1 Contrôler le fonctionnement des systèmes de service disponibles (électricité, chauffage, ventilation, air comprimé) (suite)

4.1.4 Contrôler le système d'air comprimé

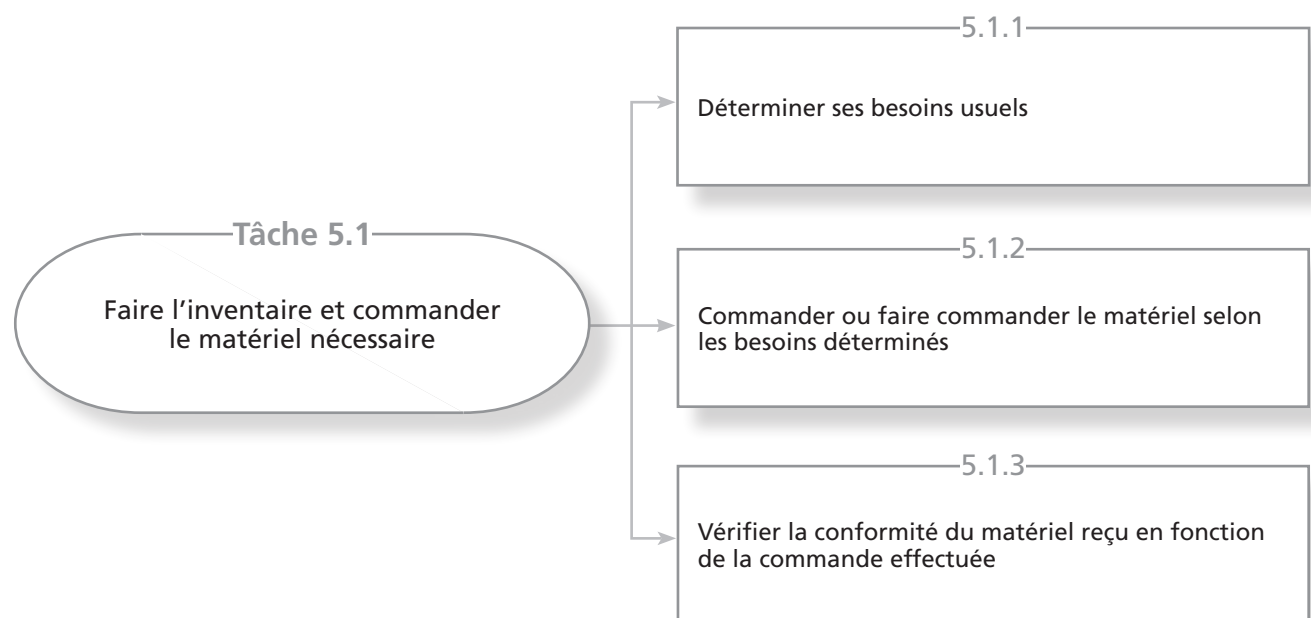
- Décrit l'entretien préventif à effectuer sur le système d'air comprimé
 - L'apprenti doit être capable d'appliquer toutes les mesures préventives nécessaires pour assurer le bon fonctionnement du système d'air comprimé. Référez-vous à l'aide à la tâche « Grille de maintenance, 2^e élément de qualification », en annexe. Il doit démontrer qu'il comprend l'importance d'un entretien préventif du système d'air comprimé et voir à l'effectuer ou, s'il y a lieu, à le faire faire, selon la fréquence établie dans le manuel du fabricant.

Notes

This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There is no handwriting or other markings on the paper.

5^e ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

GÉRER LES STOCKS



5^e élément de qualification – **Gérer les stocks****Tâche 5.1 Faire l'inventaire et commander le matériel nécessaire**

Éléments de la tâche		Références et aides à la tâche
5.1.1 Déterminer ses besoins usuels		
☐	Dresse la liste du matériel nécessaire à son travail : équipements, pièces essentielles, instruments de mesure et de contrôle des opérations de nature courante.	R Principes de gestion d'inventaire
☐	Explique les principes de base de l'établissement d'un inventaire.	
☐	Détermine ses besoins et tient à jour son inventaire en vérifiant le niveau des stocks.	
5.1.2 Commander ou faire commander le matériel selon les besoins déterminés		
☐	Explique les règles de préparation d'une demande d'achat et d'un bon de commande.	R Procédure interne en vigueur
☐	Prépare ou fait préparer une commande selon la procédure en vigueur.	
5.1.3 Vérifier la conformité du matériel reçu en fonction de la commande effectuée		
☐	Vérifie la quantité et la qualité du matériel reçu selon le bon de commande et la facture.	R Procédure interne en vigueur
☐	Assure la rotation des stocks, s'il y a lieu.	

R Références : fournies par l'exploitant/l'apprenti/le compagnon/le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Attestation de la maîtrise de cette tâche
Apposez vos initiales.

Initiales de l'apprenti	Initiales du compagnon
-------------------------	------------------------

Conseils pratiques pour superviser l'apprentissage

Préalables

Même si cette compétence ne sera pas nécessairement exigée dans ses fonctions, l'apprenti devrait avoir l'occasion d'exécuter la tâche qui y est liée pendant son apprentissage. Il est donc suggéré de vous assurer qu'il comprend bien les principes et le fonctionnement de la gestion des stocks de matériaux et de produits nécessaires à son travail. Vous devrez choisir un moment opportun pour assurer cet apprentissage. Au besoin, prenez les dispositions nécessaires avec l'exploitant.

Notes

Notes

ANNEXES

Grilles de maintenance

Grille 1 **2^e ÉLÉMENT DE QUALIFICATION**

FAIRE FONCTIONNER LE SYSTÈME DE CAPTAGE
ET DE POMPAGE D'EAU SOUTERRAINE

Grille 2 **3^e ÉLÉMENT DE QUALIFICATION**

FAIRE FONCTIONNER LE SYSTÈME DE POMPAGE
DE L'EAU POTABLE DANS LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION

Grille de maintenance**Grille 1**2^e élément de qualification**Faire fonctionner le système de captage et de pompage d'eau souterraine**

	ENTRETIEN PRÉVENTIF				
	1	2	3	4	5
	Vérifie	Nettoie	Lubrifie	Ajuste	Calibre
MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ					
Pompes	✓		✓		
Vannes					
Vanne par actionneurs (manuelle, électrique, pneumatique, hydraulique)	✓	✓	✓	✓	
Vanne autorégulatrice	✓	✓	✓	✓	
Réservoirs d'eau	✓	✓			
Purgeurs d'air	✓	✓			
MÉCANIQUE DE BÂTIMENT					
Génératrice	✓	✓	✓		
Système de chauffage et de ventilation					
Filtres à air	✓	✓			
Grille	✓	✓			
Courroies	✓			✓	
Volets	✓	✓	✓	✓	
Système de chauffage	✓	✓	✓		
Système d'air comprimé					
Compresseur	✓				
Courroies	✓			✓	
Filtres	✓	✓			
Huile	✓			✓	
INSTRUMENTATION-CONTRÔLE					
Débitmètre	✓	✓			✓
Manomètre	✓				
Alarme ou flotte de niveau	✓	✓			
Appareils de mesure de niveau	✓	✓		✓	

Grille de maintenance**Grille 2***3^e élément de qualification***Faire fonctionner le système de pompage de l'eau potable dans le réseau de distribution**

	ENTRETIEN PRÉVENTIF				
	1	2	3	4	5
	Vérifie	Nettoie	Lubrifie	Ajuste	Calibre
MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ					
Pompes	✓		✓		
Vannes					
Vannes à actionneur (manuel, électrique, pneumatique ou hydraulique)	✓	✓	✓	✓	
Vanne autorégulatrice	✓	✓	✓	✓	
Réservoirs d'eau	✓	✓			
Purgeurs d'air	✓	✓			
INSTRUMENTATION-CONTRÔLE					
Débitmètre	✓	✓			✓
Manomètre	✓				
Alarme ou flotte de niveau	✓	✓			
Appareils de mesure de niveau	✓	✓		✓	✓

PARTIE 3

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Mode d'emploi du guide
- Cadre légal
- Cadre administratif
- Coordonnées des établissements d'enseignement
- Comment réussir votre apprentissage
- Comment superviser l'apprentissage
- Renseignements sur les employeurs
- Présentation des formulaires

Mode d'emploi du guide

Le guide d'apprentissage s'adresse à l'apprenti et au compagnon et il sert d'outil de suivi pendant toute la durée de l'apprentissage. Le guide est également disponible sur le site www.emploi.quebec.gouv.qc.ca.

Toutes les données relatives à l'apprentissage doivent être inscrites dans le guide, à savoir le contexte technique de l'apprentissage, s'il y a lieu, l'attestation de la maîtrise des tâches et les commentaires du compagnon. Son numéro de dossier est inscrit à la première page du guide, sauf s'il s'agit d'un numéro d'assurance sociale. Le guide permet aussi au compagnon de prendre connaissance des exigences de la qualification, de planifier les apprentissages et d'en faire le suivi.

Contenu du guide d'apprentissage

- Le **programme d'apprentissage obligatoire** établi pour obtenir le certificat mentionné à la première page.
- Des **conseils pratiques** qui visent à soutenir l'apprentissage. Ces conseils sont destinés à faciliter au compagnon la supervision de l'apprentissage. Imprimés sur des feuilles de couleur pour en faciliter le repérage, ils sont placés après chaque élément de qualification et sont suivis de pages de notes.
- Des **renseignements complémentaires** concernant le mode d'emploi du guide, le cadre légal et administratif, l'apprentissage en milieu de travail et les renseignements sur les employeurs chez qui s'effectuera l'apprentissage.
- Les **formulaires** *Démarche de qualification professionnelle* et *Suivi de la démarche de qualification professionnelle*, placés à la fin du guide. Il est important de savoir quand, comment et pourquoi remplir le formulaire de suivi. Il faut suivre les instructions fournies au début des formulaires.

Le formulaire ***Démarche de qualification professionnelle*** indique les éléments de qualification que l'apprenti doit acquérir, les heures d'apprentissage qu'il doit effectuer et les formations obligatoires qu'il doit suivre, s'il y a lieu.

Le formulaire ***Suivi de la démarche de qualification professionnelle*** permet de consigner des renseignements sur l'employeur chez qui se fait l'apprentissage et de noter où en est l'apprenti. Ce formulaire doit être rempli tant par le compagnon et l'apprenti que par l'employeur.

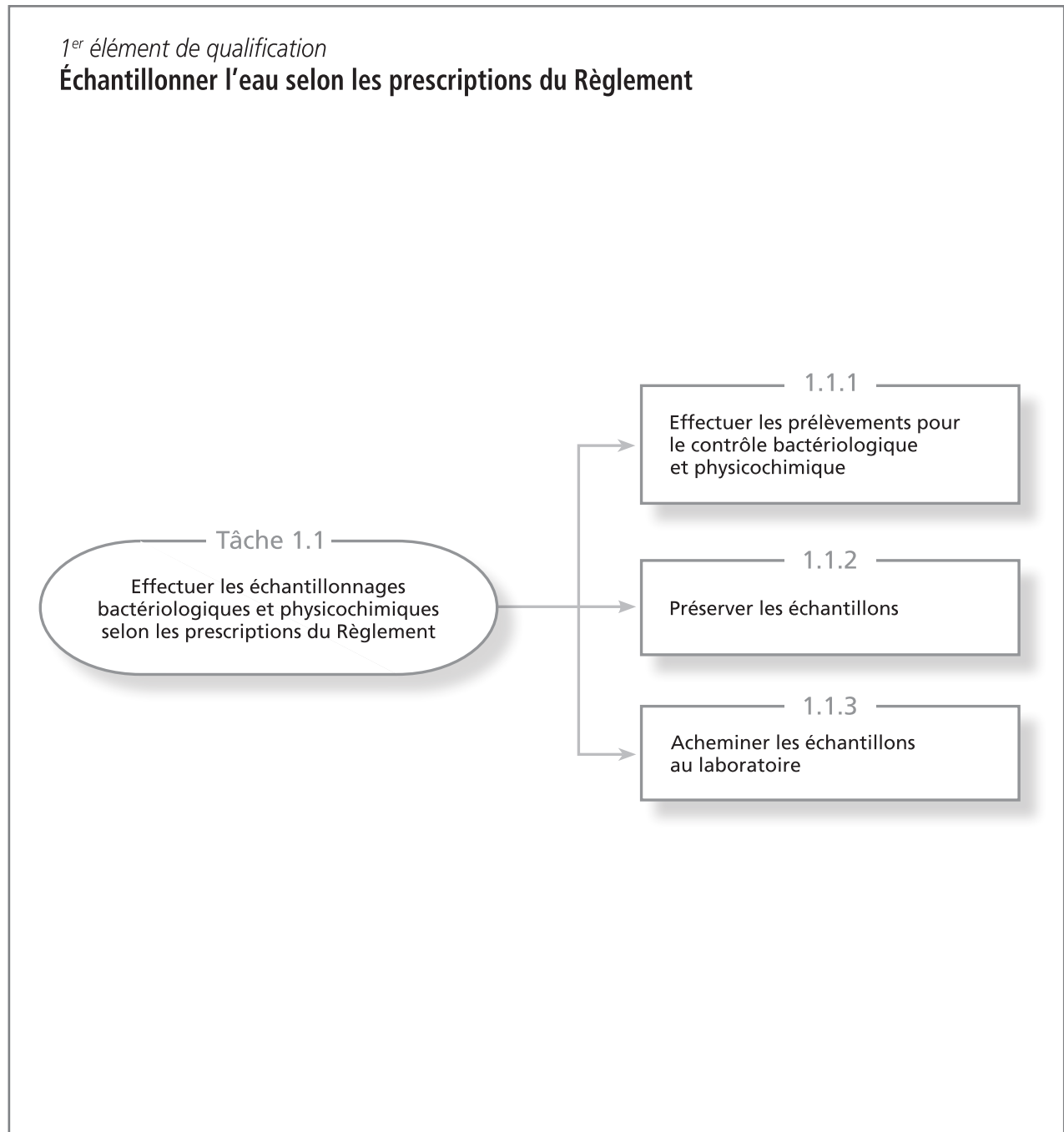
Contenu et suivi de l'apprentissage

Le programme d'apprentissage est divisé en **éléments de qualification** propres au certificat mentionné à la première page du guide. Pour se qualifier, l'apprenti doit maîtriser les tâches relatives aux éléments de qualification correspondant à la compétence visée. Une section de la partie 2 du guide est consacrée à chacun de ces éléments de qualification.

1. Structure type d'un élément de qualification

Chaque élément de qualification comporte une série de tâches et de sous-tâches que doit exécuter l'apprenti. Au début de chaque élément de qualification, on trouve une représentation schématique de l'organisation des tâches et des sous-tâches de l'élément de qualification visé (voir l'exemple qui suit). Cette représentation est suivie d'une liste des tâches couvertes par un élément de qualification.

Tableau 1



2. Contexte technique de l'apprentissage

Un tableau présente la liste de l'équipement, des systèmes ou des techniques habituellement nécessaires pour exécuter les tâches. Certains peuvent être obligatoires pour obtenir la qualification. Ils sont indiqués dans le tableau. Dans le cas de certaines tâches, le compagnon devra indiquer au tableau « Contexte technique » les objets sur lesquels l'apprenti est intervenu pendant son apprentissage.

Tableau 2

PARTIE 2 • Contenu de l'apprentissage

1^{er} élément de qualification – **Échantillonner l'eau selon les prescriptions du Règlement**

Contexte technique

Note au compagnon :
Indiquez, en apposant vos initiales dans la case, les objets sur lesquels l'apprenti est intervenu au cours de l'apprentissage des tâches de cet élément de qualification.

Type de prélèvements

☐ Prélèvements réglementaires (obligatoire)

☐ Prélèvements pour vérifier la qualité du rinçage de conduites

☐ Prélèvement suite à la désinfection d'une conduite

☐ Prélèvements à la suite d'une plainte d'un consommateur

Autres (précisez) :

Remarques ou précisions :

3. Tâches du guide d'apprentissage

La figure suivante illustre l'organisation d'une tâche et de ses composantes.

Tableau 3

1^{er} élément de qualification – **Échantillonner l'eau selon les prescriptions du Règlement**

Indicateur de réalisation

Énoncé de l'élément de qualification

Énoncé de la tâche

Tâche 1.1 Effectuer les échantillonnages bactériologiques et physicochimiques selon les prescriptions du Règlement

Éléments de la tâche	Références et aides à la tâche
1.1.1 Effectuer les prélèvements pour le contrôle bactériologique et physicochimique	
☐ Effectue les prélèvements selon la méthode de prélèvement et de conservation des échantillons préconisée par le Règlement.	F Procédure de prélèvement et de conservation des échantillons
1.1.2 Préserver les échantillons	
☐ Explique les conditions de préservation et de conservation à respecter ainsi que les délais d'acheminement des échantillons prélevés vers le laboratoire.	F Procédure de prélèvement et de conservation des échantillons
☐ Préserve les échantillons selon les documents de référence du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)	
1.1.3 Acheminer les échantillons au laboratoire	
☐ Remplit le ou les formulaires de demande d'analyse selon le protocole requis.	R Formulaires de demande d'analyse fournis par un laboratoire accrédité
☐ Transmet les échantillons à un laboratoire accrédité dans les délais et selon la procédure réglementaire.	F Procédure de prélèvement et de conservation des échantillons

F Formation : aides à la tâche fournies au cours de la formation préalable
R Références : fournies par l'exploitant /l'apprenti /le compagnon /le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)

Attestation de la maîtrise de cette tâche
Apposez vos initiales.

Initiales de l'apprenti	Initiales du compagnon
-------------------------	------------------------

Case à cocher lorsque l'indicateur est réalisé

Mention des références et des aides à la tâche

Chaque tâche d'un élément de qualification comprend un ensemble de sous-tâches décrivant les étapes à suivre pour exécuter la tâche. Ces sous-tâches sont listées dans un tableau qui sert à suivre et à commenter les progrès de l'apprenti. **Le guide contient un tableau pour chaque tâche d'un élément de qualification.**

Sous chaque sous-tâche, on trouve la liste des critères de performance (indicateur de réalisation) destinés à permettre à l'apprenti de comprendre ce qui est considéré comme une tâche bien faite et, également, à guider le compagnon dans sa supervision de l'apprentissage.

Lorsque, dans le titre d'un élément de qualification, d'une tâche ou d'une sous-tâche, il est indiqué « s'il y en a, s'il y a lieu, si possible, s'il existe » et que l'élément de qualification, la tâche ou la sous-tâche n'est pas applicable (N/A) :

- Le compagnon doit indiquer la raison et doit signer cette note dans la partie « Contexte technique de l'apprentissage » à la section « Remarques ou précisions »;
- Le compagnon ne doit pas inscrire N/A dans les cases à cocher situées à gauche des pages du guide pour éviter que l'opérateur ne complète l'apprentissage de ces éléments dans le futur.

4. Conseils pratiques pour superviser l'apprentissage

Chaque section consacrée à un élément de qualification est suivie de conseils pour superviser l'apprentissage. Ces conseils s'adressent d'abord au compagnon, mais ils peuvent aussi être utiles à l'apprenti. Les conseils donnés dans ces sections le sont à titre d'exemples.

Préalables

La section « Préalables » précise les connaissances générales relatives à l'élément de qualification et à son contexte. Elle décrit la façon dont le compagnon d'apprentissage doit s'y prendre pour réaliser cet élément.

Exemple :

Tableau 4

<i>1^{er} élément de qualification – Échantillonner l'eau selon les prescriptions du Règlement</i> Description du contexte Conseils pratiques pour superviser l'apprentissage Préalables Cette compétence est directement liée à l'application du Règlement sur la qualité de l'eau potable et constitue un tronc commun pour tous les opérateurs intervenant dans la production, la distribution de l'eau potable ou l'entretien de l'aqueduc. Votre intervention doit s'intégrer le plus possible au travail habituel de l'apprenti. Selon le poste occupé et l'organisation du travail, les tâches liées à cette compétence seront accomplies à des moments et à des endroits différents. Vous devez donc déterminer le moment et l'endroit les plus opportuns pour être en mesure de juger adéquatement de la maîtrise de cette compétence. Pour le préposé à l'aqueduc, la compétence visée dans cet élément de qualification est le prélèvement adéquat d'un échantillon d'eau pour analyse. Cette compétence pourra être évaluée dans le cadre de quatre tâches particulières, selon qu'elles font partie ou non des responsabilités du préposé : 1- Dans le cadre des prélèvements réglementaires du programme d'échantillonnage de l'exploitant, il est possible que le préposé soit assigné à la prise d'échantillons dans le réseau de distribution (voir tâche 1.1.1). 2- Lors du rinçage de l'aqueduc (voir tâche 2.1.1), le préposé pourra effectuer la mesure de différents paramètres de l'eau afin de vérifier la qualité de l'intervention. 3- Lors de la désinfection d'une section réparée (voir tâche 2.4.3), le préposé pourra prélever un échantillon et l'acheminer à un laboratoire accrédité pour analyse bactériologique. 4- Lors du traitement d'une plainte d'un consommateur (voir tâche 4.1.2), il est possible que des analyses soient demandées. Chacune de ces situations est particulière. Vous devez vous assurer que l'apprenti en distingue bien les particularités et qu'il est en mesure d'adopter les comportements et les façons de faire adaptés à chacune d'elles. Pour être reconnu compétent, l'apprenti devra avoir démontré sa capacité à effectuer des prélèvements en respectant les spécificités de chacune des situations applicables dans le cadre de son travail.

Précisions sur les éléments de la tâche

Ces précisions permettent de clarifier les éléments de la tâche (les sous-tâches) ou les indicateurs de réalisation contenus dans le guide d'apprentissage. Elles expliquent, plus en détail, la façon de procéder à l'apprentissage et à l'évaluation de certains éléments. Par exemple, elles indiquent quels sont les éléments auxquels l'apprenti doit porter une attention particulière ou ce qui est attendu de lui au regard d'un indicateur donné. Des précisions sont apportées uniquement sur les éléments de la tâche ou les indicateurs de réalisation où il a semblé nécessaire de le faire. Chaque précision est désignée par le numéro et le titre de la tâche ou par l'indicateur tel qu'il figure dans le guide de l'apprenti.

Exemple :

Tableau 5

Précisions sur les éléments de la tâche		
Tâche 1.1 Effectuer les échantillonnages bactériologiques et physicochimiques selon les prescriptions du Règlement		
• Si l'apprenti participe de quelque façon que ce soit à la mise en application du programme d'échantillonnage, demandez-lui d'expliquer en quoi consiste ce programme. • Référez-vous à la documentation pertinente sur le réseau de distribution : plan du réseau, historique de l'organisation et programme d'échantillonnage. • Avant de procéder à la prise d'échantillon, vous devez vous assurer que l'apprenti connaît bien son réseau de distribution, les paramètres à contrôler ainsi que les risques d'un dépassement de normes pour la santé. Il doit être conscient de l'importance de respecter les méthodes adéquates lors d'un prélèvement d'échantillon pour chacune des situations où cette tâche doit être exécutée.		
Tâche 1.1 Effectuer les échantillonnages bactériologiques et physicochimiques selon les prescriptions du Règlement		
Éléments de la tâche	Références et aides à la tâche	
1.1.1 Effectuer les prélèvements pour le contrôle bactériologique et physicochimique		
☐ Effectue les prélèvements selon la méthode de prélèvement et de conservation des échantillons préconisée par le Règlement.	F Procédure de prélèvement et de conservation des échantillons	
1.1.2 Préserver les échantillons		
☐ Explique les conditions de préservation et de conservation à respecter ainsi que les délais d'acheminement des échantillons prélevés vers le laboratoire.	F Procédure de prélèvement et de conservation des échantillons	
☐ Préserve les échantillons selon les documents de référence du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)		
1.1.3 Acheminer les échantillons au laboratoire		
☐ Remplit le ou les formulaires de demande d'analyse selon le protocole requis.	R Formulaires de demande d'analyse fournis par un laboratoire accrédité	
☐ Transmet les échantillons à un laboratoire accrédité dans les délais et selon la procédure réglementaire.	F Procédure de prélèvement et de conservation des échantillons	
Attestation de la maîtrise de cette tâche Apposez vos initiales.		
F Formation : aides à la tâche fournies au cours de la formation préalable R Références : fournies par l'exploitant /l'apprenti /le compagnon /le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)		Initiales de l'apprenti Initiales du compagnon

5. Références et aides à la tâche

Les références et les aides à la tâche sont des documents de soutien à l'apprentissage et à l'évaluation. Ils sont énumérés dans la colonne de droite des tableaux des tâches.

Chacune des références ou des aides à la tâche est précédée d'une lettre (en caractère gras) qui indique sa provenance.

R *Références :*

- Documents internes, propres au milieu de travail où se fait l'apprentissage. Le compagnon d'apprentissage doit se procurer ces documents auprès de l'exploitant ou de l'apprenti.
Ex. : plan du réseau de distribution, programme d'échantillonnage, manuels des fabricants, cahier d'inspection ou feuille de tournée.
- Documents officiels du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Ex. : le Règlement sur la qualité de l'eau potable et le Règlement sur le captage des eaux souterraines (résumés fournis au cours de la formation préalable).
- Documents de références généraux. Ex. : règles SIMDUT, manuel de santé et de sécurité au travail (SST), normes de sécurité liées à l'électricité (à se procurer, s'il y a lieu, chez l'exploitant).

C *Compagnon :*

Cette aide à la tâche correspond à la grille de maintenance fournie au compagnon d'apprentissage dans la section annexe du guide. Elle servira par la suite à l'apprenti comme aide-mémoire dans son milieu de travail.

F *Formation :*

Ces aides sont fournies à l'apprenti dans le manuel de cours de la formation préalable, s'il y a lieu.

6. Notes

Espaces réservés à la fin des sections « Conseils pratiques pour superviser l'apprentissage », à des remarques, des propositions et des suggestions destinées à améliorer l'apprentissage des éléments de qualification.

Il est demandé au compagnon d'apprentissage de remplir ces sections, s'il y a lieu.

7. Confirmation de l'atteinte de la compétence

La confirmation de l'atteinte de la compétence se fait dans le guide d'apprentissage. Il est important que le compagnon remplisse le guide au fur et à mesure que se déroule l'apprentissage. Après qu'il a constaté la maîtrise de l'ensemble des éléments d'une tâche (sous-tâches), le compagnon :

- 1) coche chacun des indicateurs de réalisation associés à la tâche;
- 2) appose ses initiales et fait apposer celles de l'apprenti, à la fin de chaque tâche.

Exemple :

Tableau 6

1^{er} élément de qualification – **Échantillonner l'eau selon les prescriptions du Règlement**

Tâche 1.1 Effectuer les échantillonnages bactériologiques et physicochimiques selon les prescriptions du Règlement

Éléments de la tâche		Références et aides à la tâche
1.1.1 Effectuer les prélèvements pour le contrôle bactériologique et physicochimique		
☐	Effectue les prélèvements selon la méthode de prélèvement et de conservation des échantillons préconisée par le Règlement.	F Procédure de prélèvement et de conservation des échantillons
1.1.2 Préserver les échantillons		
☐	Explique les conditions de préservation et de conservation à respecter ainsi que les délais d'acheminement des échantillons prélevés vers le laboratoire.	F Procédure de prélèvement et de conservation des échantillons
☐	Préserve les échantillons selon les documents de référence du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)	
1.1.3 Acheminer les échantillons au laboratoire		
☐	Remplit le ou les formulaires de demande d'analyse selon le protocole requis.	R Formulaires de demande d'analyse fournis par un laboratoire accrédité
☐	Transmet les échantillons à un laboratoire accrédité dans les délais et selon la procédure réglementaire.	F Procédure de prélèvement et de conservation des échantillons

F Formation : aides à la tâche fournies au cours de la formation préalable
R Références : fournies par l'exploitant /l'apprenti /le compagnon /le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)

Attestation de la maîtrise de cette tâche Apposez vos initiales.

Initiales de l'apprenti	Initiales du compagnon
-------------------------	------------------------

Case à cocher

L'apprenti appose ses initiales

Le compagnon appose ses initiales

Lorsque l'apprenti aura satisfait à tous les indicateurs de réalisation pour l'ensemble des tâches relatives à l'élément de qualification, il aura atteint la compétence visée.

Le compagnon :

- 3) remplit la section « Contexte technique de l'apprentissage ». Cette section se trouve au début de chaque élément de qualification. Elle sert à indiquer l'équipement, les produits ou les instruments qui ont été utilisés pour réaliser les apprentissages.

Lorsque l'ensemble des tâches d'un élément de qualification est maîtrisé, l'apprenti et le compagnon attestent la réalisation de cet apprentissage en signant le formulaire *Suivi de la démarche de qualification professionnelle*.

8. Annexes

On trouve dans les annexes les aides à la tâche auxquelles il est fait référence dans les tableaux des tâches et des sous-tâches. Ces aides à la tâche comprennent les mises en situation, les corrigés et les grilles de maintenance.

Cadre légal

Avertissement :

Le contenu de cette partie ne peut servir à des fins juridiques. Seul le texte de la loi et des règlements permet de faire une interprétation légale. Consultez le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour l'interprétation du Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP). Pour plus de renseignements sur les programmes et les procédures, consultez le site www.emploi.quebec.gouv.qc.ca ou contactez le Centre administratif de la qualification professionnelle (CAQP) au 1 866 393-0067.

Le programme d'apprentissage décrit dans ce guide mène à la délivrance d'un certificat de qualification dans le cadre d'un programme de formation établi par la ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale en vertu de l'article 29.1 de la Loi sur la formation et la qualification professionnelle de la main-d'œuvre (RLRQ, chapitre F-5).

Le titulaire de ce certificat est reconnu compétent pour la catégorie pertinente d'installation de captage, de traitement ou de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, en vertu de l'article 44 du Règlement sur la qualité de l'eau potable du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Cadre administratif

Conditions de délivrance du certificat de qualification

1. Détenir une carte d'apprenti valide

La personne doit s'inscrire auprès du Centre administratif de la qualification professionnelle d'Emploi-Québec en remplissant le formulaire requis. Elle reçoit ensuite une trousse d'apprentissage constituée normalement :

- d'une carte d'apprenti;
- du guide d'apprentissage;
- d'une copie des deux formulaires administratifs (*Démarche de qualification professionnelle* et *Suivi de la démarche de qualification professionnelle*).

2. Accomplir son apprentissage

Maîtriser tous les éléments de qualification

L'apprentissage se fait en milieu de travail. Il n'est pas obligatoire de respecter l'ordre de présentation des éléments de qualification utilisé dans le guide. Cependant, l'apprenti doit avoir maîtrisé tous les éléments de qualification requis pour obtenir le certificat visé.

Dès que l'apprenti a complété l'apprentissage d'une tâche et que le compagnon en a fait une évaluation satisfaisante, ils apposent leurs initiales dans l'espace prévu à cet effet dans le guide.

Lorsque l'apprenti a maîtrisé un élément de qualification, le formulaire *Suivi de la démarche de qualification professionnelle* peut être rempli et adressé au Centre administratif de la qualification professionnelle d'Emploi-Québec. L'apprenti reçoit ensuite le document *Démarche de qualification professionnelle* mis à jour.

Réussir la formation théorique obligatoire (s'il y a lieu)

L'apprentissage d'une qualification peut exiger des connaissances qui ne s'acquièrent pas en milieu de travail. Dans ce cas, le programme d'apprentissage exige la réussite des formations professionnelles listées dans le document *Démarche de qualification professionnelle*. Emploi-Québec peut reconnaître des cours que l'apprenti a suivis auparavant. Tout cours reconnu dans le cadre des programmes de qualification qui couvre la matière de la formation obligatoire sera accepté. Pour plus de renseignements, communiquez avec le Centre administratif de la qualification professionnelle d'Emploi-Québec.

La réussite de la formation obligatoire doit être consignée dans le formulaire *Suivi de la démarche de qualification professionnelle* accompagné des documents nécessaires à son attestation.

Respecter la durée minimale

Le rythme de l'apprentissage peut varier selon les réalités du milieu de travail et les capacités de l'apprenti à exécuter les tâches consignées dans le guide. Cependant, la **durée minimale** prescrite doit être respectée. L'expérience antérieure dans des tâches semblables pourra être créditée.

3. Réussir l'examen (s'il y a lieu)**L'inscription à l'examen**

Dès la fin de son apprentissage, après avoir satisfait à toutes les exigences du programme, l'apprenti doit s'inscrire à l'examen, s'il y a lieu, auprès du Centre administratif de la qualification professionnelle d'Emploi-Québec.

L'examen

Généralement, l'examen dure une demi-journée et se présente sous la forme de questions ou de problèmes accompagnés d'un choix de réponses. Une version anglaise de l'examen est disponible pour les personnes qui maîtrisent mieux cette langue. L'examen utilise habituellement les systèmes de mesure métrique et impérial puisqu'il est possible que la personne qualifiée doive employer ces deux systèmes dans l'exécution de ses tâches. On trouvera les renseignements sur la documentation et le matériel qu'il est permis d'utiliser (une calculatrice, par exemple) ainsi que d'autres informations sur la préparation à l'examen sur le site Internet d'Emploi-Québec ou au Centre administratif de la qualification professionnelle.

La réussite à l'examen permet d'obtenir le certificat de qualification.

Coordonnées des établissements d'enseignement

Pour vous inscrire à la formation théorique dans le cadre du programme de qualification des opérateurs en eau potable, adressez-vous à l'un ou à l'autre des établissements suivants.

Cégep de Saint-Laurent

Services aux entreprises
625, avenue Sainte-Croix
Montréal (Québec) H4L 3X7
Téléphone : 514 747-6521, poste 4444
Télécopieur : 514 903-4651

Commission scolaire des Trois-Lacs

Services aux entreprises
400, avenue Saint-Charles
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 6B1
Téléphone : 514 477-7020, poste 5222
1-844-882-1675, poste 5222 (sans frais)
Télécopieur : 450 455-1284

Autres conditions relatives aux certificats de qualification

Conditions de renouvellement d'un certificat de qualification

Le certificat de qualification est obligatoire pour quiconque exécute l'une ou l'autre des tâches considérées comme faisant partie de la compétence sanctionnée par ce document.

Une mise à jour des compétences professionnelles peut être exigée. Le titulaire en est alors avisé plusieurs mois d'avance.

Une personne qui n'a pas fait de demande de renouvellement de son certificat un an après sa date d'échéance pourra se voir imposer des conditions de renouvellement particulières.

Droits exigibles

Des droits pourront être exigés par Emploi-Québec pour l'inscription à l'apprentissage et à l'examen de qualification ainsi que pour le renouvellement des certificats de qualification. Ces droits sont indexés annuellement. Voir le site Internet d'Emploi-Québec pour plus de détails sur les droits en vigueur (www.emploi-quebec.gouv.qc.ca).

Réexamen administratif

Le réexamen administratif est une procédure purement administrative, relevant essentiellement d'Emploi-Québec qui permet de faire réviser une décision. Le réexamen administratif s'applique dans le cadre des programmes de qualification en eau potable à :

- l'admission à l'apprentissage;
- la non-reconnaissance d'acquis;
- le refus de délivrance de la carte d'apprenti ou du certificat de qualification;
- l'admission à l'examen;
- l'échec à un examen;
- le refus de renouvellement du certificat de qualification.

Contrôle

Le Règlement sur la qualité de l'eau potable du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, établit que toute personne qui exécute ou supervise un travail exigeant, en vertu de l'article 44, une compétence professionnelle dans les domaines de la production ou de la distribution d'eau potable doit être titulaire d'un diplôme, d'un certificat ou d'une attestation reconnus par le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ou par Emploi-Québec ou le ministre responsable. Les attestations ou certificats délivrés par Emploi-Québec ou par le ministre responsable doivent être renouvelés tous les cinq ans.

Le titulaire doit aviser Emploi-Québec sans délai de tout changement d'adresse.

Comment réussir votre apprentissage

L'apprentissage en milieu de travail est une période de formation et de mise en œuvre des connaissances acquises en situation réelle de travail pour des tâches définies dans le guide. Les conseils qui suivent peuvent vous aider à maximiser les bénéfices de cet apprentissage et la réussite de la qualification.

Prendre votre apprentissage en main

Dès le début de votre engagement dans la démarche d'apprentissage, vous êtes responsable de votre inscription à Emploi-Québec. Pendant l'apprentissage, vous devrez informer Emploi-Québec de tout changement qui survient et vous assurer d'envoyer le formulaire *Suivi de la démarche de qualification professionnelle*. À la fin de votre apprentissage, c'est à vous qu'incombe la responsabilité de vous inscrire à l'examen, s'il y a lieu, dans les délais prescrits.

Voyez avec votre employeur comment vous pourrez expérimenter toutes les situations de travail qui vous permettront d'aborder l'ensemble des éléments de qualification. Si des difficultés se présentent, discutez-en avec l'agent d'Emploi-Québec qui assure le suivi de votre apprentissage.

Le guide que vous avez en main vous appartient. C'est dans ce document que doivent figurer les évaluations de vos apprentissages. Présentez-le à votre compagnon pour qu'il remplisse les sections qui le concernent.

Prenez bien soin de conserver ce guide, car il pourra vous être utile plus tard pour prouver vos compétences.

Être « en contrôle » de votre formation en milieu de travail

Le guide décrit de façon détaillée les tâches à réaliser et les objectifs à atteindre dans chaque cas. N'attendez pas d'être en situation de travail pour comprendre ce que l'on attend de vous.

Devancez les attentes de votre compagnon. Des conseils pratiques pour l'apprentissage (pages en couleur du guide) peuvent vous aider à compléter l'information que votre compagnon vous donnera et à mieux les comprendre.

Prenez des notes sur le déroulement de votre apprentissage pour les ajouter à celles qui figurent dans votre guide. Chaque fois que vous utilisez des connaissances pour exécuter des tâches, notez vos références, car cela pourra vous être utile pour préparer votre examen, s'il y a lieu.

Montrer et développer votre motivation

N'hésitez pas à questionner votre compagnon, que ce soit pour obtenir des précisions sur le travail à réaliser ou une rétroaction de sa part. Vous lui démontrerez ainsi votre volonté d'apprendre.

Au-delà des attentes décrites dans le guide, fixez-vous vos propres objectifs. Si le but à atteindre vous semble inaccessible, prenez le temps de diviser les tâches en une suite d'objectifs plus simples.

Adopter des attitudes et des comportements conformes aux attentes de l'employeur

L'employeur chez qui vous faites votre apprentissage a ses propres modes d'organisation du travail. Vous devez vous adapter à ses méthodes pour vous intégrer à votre environnement professionnel.

Peu importe le métier, vous devez respecter des règles de santé et de sécurité au travail pour assurer votre propre sécurité, mais aussi celle de vos collègues et des diverses personnes avec qui vous pouvez être en contact et, enfin, celle du public. À chaque instant de votre activité professionnelle, vous devez appliquer ces règles et être vigilant face aux risques.

Acquérir les connaissances nécessaires pour la qualification

Le programme de qualification peut vous obliger à suivre des formations inscrites dans le document *Démarche de qualification professionnelle*. Vous devez vous inscrire à ces cours si vous ne les avez pas déjà suivis. Vérifiez si votre employeur a une politique de remboursement des frais de formation. Si vous ne pouvez pas démontrer, à partir du formulaire *Suivi de la démarche de qualification professionnelle*, que vous avez suivi et réussi ces formations avec succès, vous ne pourrez pas vous inscrire à l'examen de qualification d'Emploi-Québec, s'il y a lieu.

Le programme peut suggérer d'autres connaissances ou contenus de formation (voir « *Connaissances pour la qualification* » dans la Partie 1 du guide). Il vous est fortement recommandé d'acquérir ces connaissances et de trouver les meilleurs moyens pour y avoir accès. Certaines de ces connaissances pourraient faire l'objet de questions d'examen.

Préparer l'examen (s'il y a lieu)

À la fin de votre apprentissage, un examen de qualification préparé par Emploi-Québec vérifiera votre maîtrise des différentes tâches de la qualification. Les questions d'examen portent sur des situations (problèmes) que vous pouvez rencontrer dans l'exécution de ces tâches. Cela implique aussi que vous compreniez le pourquoi des choses afin de pouvoir faire un diagnostic sur un problème par exemple, et suppose que vous ayez acquis des connaissances théoriques. C'est aussi le cas des normes techniques, tels que les codes et les règlements, dont vous devrez parfois mémoriser certains articles importants, ou à tout le moins savoir comment les consulter. Dans certains cas, ces documents, ou des extraits, sont fournis à l'examen pour vous aider à résoudre certains problèmes.

Votre apprentissage, tel que détaillé dans le guide, et les activités de formation recommandées ou obligatoires vous préparent à l'examen. Vous devriez cependant réviser certaines connaissances que vous auriez conscience d'avoir peu utilisées dans les mois précédant l'examen. Ne vous fiez pas au fait qu'un code ou document technique vous sera alors fourni : si vous connaissez mal le contenu en question, vous perdrez du temps à chercher les réponses.

Des renseignements supplémentaires sur la préparation à l'examen et sur les documents permis sont disponibles sur le site Internet d'Emploi-Québec (www.emploi Quebec.gouv.qc.ca).

Comment superviser l'apprentissage

La mise en œuvre d'un programme d'apprentissage en milieu de travail est un investissement pour l'employeur et pour la personne en formation. Il est donc important de se placer dans des conditions qui assurent le meilleur retour possible sur l'investissement.

Voici quelques conseils à l'intention des compagnons pour les aider dans le transfert de leurs compétences, la supervision de l'apprentissage et l'évaluation des progrès de l'apprenti tout au long du programme.

Planifier la progression de l'apprentissage

Au moyen du guide, déterminez quels sont les travaux qui permettent d'accomplir les tâches listées pour chaque élément de qualification. Établissez une progression dans la complexité d'exécution des tâches. Il faut, si possible, prévoir une variété de mises en situation (ex. : travail avec différents types de systèmes, de matériaux, de technologies, d'énergies, etc.) pour assurer la pleine maîtrise d'une compétence.

Donner à l'apprenti la documentation dont il aura besoin

L'apprenti doit pouvoir disposer de toute la documentation qui lui permettra de trouver l'information nécessaire à l'exécution de la tâche. Il faut donc voir à lui fournir cette documentation ou à lui indiquer les moyens de se la procurer.

Assurer la coordination des compagnons désignés

Dans certains cas, plusieurs compagnons pourront partager la responsabilité d'accompagner l'apprenti au cours de son apprentissage chez un employeur. Il est donc essentiel que toutes les personnes concernées soient en mesure d'échanger les renseignements relatifs à l'apprentissage, afin d'assurer la cohérence et le suivi du cheminement de l'apprenti.

Donner des objectifs clairs et préciser vos attentes

Lorsque vous confiez l'exécution d'une tâche à une personne en apprentissage, il faut lui indiquer le plus précisément possible le résultat attendu, le délai d'exécution et les critères qui permettront de déterminer si le travail a été correctement exécuté.

Préciser le cadre d'exécution sécuritaire des tâches

Il faut expliquer en détail quelles sont les conditions dont on doit s'assurer pour que la tâche soit exécutée de façon sécuritaire pour les personnes et pour le matériel. Il faut aussi voir au respect des méthodes et de l'organisation du travail propres à l'employeur.

Faire une démonstration de l'exécution des tâches

Dans un premier temps, montrez à l'apprenti la façon d'exécuter la tâche selon les pratiques en vigueur afin qu'il puisse bien comprendre ce qu'on attend de lui. Il est également important de lui donner tous les conseils que pourra vous inspirer votre expérience de spécialiste.

Évaluer l'autonomie de l'apprenti

Au fil de l'exécution des tâches, évaluez le degré d'autonomie de l'apprenti pour les réaliser. Quel que soit son degré d'autonomie, vous devrez cependant continuer de superviser l'apprenti tant qu'il n'a pas maîtrisé tous les éléments de qualification du guide d'apprentissage. Une fois cette maîtrise confirmée dans la documentation (voir la section « Cadre administratif »), l'apprenti pourra exécuter les tâches sous supervision, sans toutefois que vous soyez nécessairement à ses côtés.

Communiquer vos observations à l'apprenti au fur et à mesure

Pendant ou à la fin d'une tâche, vous pouvez formuler un jugement sur les façons de faire de l'apprenti. Évaluez ses gestes, ses comportements et ses attitudes pendant l'exécution d'une tâche, en les comparant à ceux que vous auriez adoptés dans la même situation.

Si l'apprenti a du mal à satisfaire aux critères de rendement attendu, proposez-lui des correctifs et faites-lui reprendre l'exécution de la tâche jusqu'à ce qu'il la maîtrise.

Cette rétroaction doit être constructive et motiver l'apprenti. Essayez de répondre à ses questions en vous fondant sur votre propre expérience.

Évaluer les résultats de l'apprentissage

L'évaluation sert à mesurer l'écart qu'il peut y avoir entre les compétences observées chez l'apprenti et les compétences attendues, suivant les critères de rendement et les exigences définis dans le programme. L'apprentissage est terminé lorsque l'apprenti peut exécuter les tâches de façon satisfaisante et sans aide, en respectant les critères de performance établis et les exigences prescrites dans les règlements.

Rôle du compagnon

Consigner les résultats

Le compagnon est un travailleur qualifié qui est reconnu compétent au sens de l'article 44 du Règlement sur la qualité de l'eau potable. Il transmet ses connaissances à l'apprenti, évalue sa maîtrise et consigne les compétences maîtrisées dans le guide d'apprentissage. Dans le cadre du programme de qualification des opérateurs en eau potable, cette personne doit rencontrer des critères spécifiques afin de pouvoir effectuer du compagnonnage.

Le compagnon consigne ses évaluations dans le guide d'apprentissage en apposant ses initiales dans l'emplacement prévu pour chaque tâche. Les initiales de l'apprenti doivent figurer à côté des siennes.

C'est le compagnon qui a la responsabilité de confirmer la maîtrise des éléments de qualification et qui doit en attester sur le formulaire *Suivi de la démarche de qualification professionnelle*.

Supervision

Tant que l'apprentissage de tous les éléments de qualification dans le guide d'apprentissage n'est pas complété, l'apprenti ne peut exécuter les tâches réglementées que sous la supervision directe d'un travailleur qualifié. Ce travailleur doit être sur place et à proximité de l'apprenti lors de l'exécution des tâches.

Lorsque la maîtrise de tous les éléments de qualification du guide d'apprentissage est reconnue, l'apprenti pourra exécuter les travaux sous supervision générale. La supervision générale requiert qu'un travailleur qualifié ou un compagnon soit toujours disponible en cas de besoin mais sa présence à proximité n'est plus nécessaire.

Renseignements sur les employeurs

Cette section permet de suivre le cheminement de l’apprenti chez les différents employeurs où il fait son apprentissage.

RENSEIGNEMENT SUR L'EMPLOYEUR									
Nom de l'employeur					Personne contact				
Adresse									
Ville, village ou municipalité					Code postal		Téléphone		
Période de travail :					Nombre d'heures d'apprentissage :				
Année Mois Jour					Année Mois Jour				
Du au					heures				
Nom du ou des compagnons (en caractères d'imprimerie)				Dossier n° *		Signature			Initiales
1.									
2.									
3.									
4.									

* Indiquez votre numéro de carte d'Emploi-Québec sauf s'il s'agit d'un numéro d'assurance sociale.

RENSEIGNEMENT SUR L'EMPLOYEUR									
Nom de l'employeur					Personne contact				
Adresse									
Ville, village ou municipalité					Code postal		Téléphone		
Période de travail :					Nombre d'heures d'apprentissage :				
Année Mois Jour					Année Mois Jour				
Du au					heures				
Nom du ou des compagnons (en caractères d'imprimerie)				Dossier n° *		Signature			Initiales
1.									
2.									
3.									
4.									

* Indiquez votre numéro de carte d'Emploi-Québec sauf s'il s'agit d'un numéro d'assurance sociale.

Présentation des formulaires

1. Démarche de qualification professionnelle (01-1002)

Le formulaire *Démarche de qualification professionnelle* présente les étapes et les apprentissages que devra faire l'apprenti pour obtenir son certificat de qualification. Le document est particulier à chaque apprenti.

On y consigne les acquis (expériences et formation théorique) qui serviront à établir les éléments du programme d'apprentissage qu'il devra suivre. La reconnaissance des acquis est faite à partir des renseignements fournis par l'apprenti lors de son inscription au programme et lors de la mise à jour de sa démarche d'apprentissage.

Renseignements figurant dans le formulaire :

- Le nombre d'heures de travail à effectuer sous la supervision d'un compagnon (durée de l'apprentissage).
- La formation théorique requise, s'il y a lieu.
- Les éléments de qualifications à acquérir et à évaluer en situation de travail.
- L'examen à réussir, s'il y a lieu.
- Divers autres renseignements pertinents, s'il y a lieu.

La section « À réaliser » indique les étapes que l'apprenti doit franchir pour mener à terme son programme d'apprentissage.

2. Suivi de la démarche de qualification professionnelle (01-1003)

Quand remplir ce formulaire?

Il faut remplir le formulaire *Suivi de la démarche de qualification professionnelle* et l'envoyer à Emploi-Québec dans les cas suivants :

- au moment où l'apprenti doit informer Emploi-Québec d'un changement dans son dossier (changement d'employeur, progression de sa démarche de qualification, etc.);
- à la demande d'Emploi-Québec;
- à la fin de l'apprentissage.

Comment remplir ce formulaire?

Voir le modèle de la page ci-contre pour les numéros des sections et des éléments.

Section 1

L'apprenti ou apprentie doit fournir l'ensemble des renseignements demandés concernant :

- l'entreprise,
- la personne représentant l'entreprise,
- la personne autorisée, s'il y a lieu
- le compagnon ou la compagne, ainsi que son numéro de dossier.

Il peut se faire aider par ces personnes pour remplir le formulaire.

Section 2

Dans la section 2 sont déjà inscrits les éléments du programme personnalisé de l'apprenti. Il faut compléter l'information selon les consignes ci-dessous.

- **Élément A**
Indiquer la période de référence pendant laquelle le travail a été supervisé par un compagnon, le nombre d'heures effectuées et le nom de l'employeur. Un représentant de l'employeur doit signer cette section et indiquer son titre afin d'attester l'information.
- **Élément B**
Sous la rubrique « Titre des formations suivies » correspondant à la formation demandée, s'il y a lieu, inscrire la liste des formations suivies. Elles doivent correspondre à la formation demandée. Fournir une photocopie lisible des attestations.
- **Élément C**
Pour chaque élément de qualification acquis durant la période de référence, l'apprenti, le compagnon ou la personne autorisée par l'employeur doivent signer à l'endroit indiqué.
- **Élément D**
Les autres exigences, s'il y a lieu; fournir une photocopie lisible des pièces attestant que l'exigence a été satisfaite.

Section 3

Sous le titre « Commentaires », l'apprenti, le compagnon ou l'employeur peuvent inscrire toute information complémentaire destinée à Emploi-Québec.

Section 4

Par sa signature, la personne autorisée par l'entreprise certifie que les renseignements contenus dans le document sont exacts. Une fausse déclaration peut entraîner des sanctions prévues dans la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre (RLRQ, chapitre F-5).

-
- 1 Il peut s'agir d'une personne titulaire du certificat de qualification visé ou d'une personne désignée par l'employeur qui a autorité sur les activités de l'apprenti ou apprentie.
 - 2 Le compagnon ou la compagne est une personne titulaire d'un certificat de qualification valide.
 - 3 Il s'agit du numéro inscrit sur le certificat de qualification («Carte»).

Mise à jour

L'information transmise dans le formulaire permet à Emploi-Québec :

- de mettre à jour ses dossiers;
- de fournir à l'apprenti une mise à jour de sa démarche de qualification professionnelle.

L'apprenti doit transmettre à Emploi-Québec le formulaire mis à jour au moment de la prochaine activité de suivi.

Exemple (cas fictif) :

Tableau 8

Emploi Québec		Suivi de la démarche de qualification professionnelle Pour remplir ce formulaire, veuillez lire les instructions qui figurent dans le guide d'apprentissage ou dans le site Internet d'Emploi-Québec (www.emploi.quebec.gouv.qc.ca). Si vous avez un nouvel employeur, veuillez indiquer ses coordonnées dans la section Commentaires ci-dessous.																					
1		<table border="1"> <tr> <td>Prénom et nom de l'apprenti CHARLES UNTEL</td> <td>Nom de l'entreprise du Québec (NEQ) 99876765432</td> <td>Nom de la personne représentant l'entreprise Johanne Faubert</td> <td>Nom de la personne représentant l'entreprise Johanne Faubert</td> </tr> <tr> <td>Adresse Ville de Mont-Saint-Hilaire</td> <td>Code postal H1H 1W1</td> <td>Ind. rég. Téléphone 450 444-9999</td> <td>Titre Contremaître</td> </tr> <tr> <td colspan="2"> Adresse 1223 De L'Industrielle, Local 35, Parc technologique, Montréal, Québec </td> <td colspan="2"> Titre Contremaître </td> </tr> <tr> <td colspan="2"> Nom de la personne autorisée (si ce n'est pas la personne représentant l'entreprise) Réjean Dupuis </td> <td colspan="2"> Numéro de dossier 0000123456789 </td> </tr> <tr> <td colspan="2"> Nom du compagnon ou de la compagnie Claude Martel </td> <td colspan="2"> Date d'émission 15 septembre 2014 </td> </tr> </table>		Prénom et nom de l'apprenti CHARLES UNTEL	Nom de l'entreprise du Québec (NEQ) 99876765432	Nom de la personne représentant l'entreprise Johanne Faubert	Nom de la personne représentant l'entreprise Johanne Faubert	Adresse Ville de Mont-Saint-Hilaire	Code postal H1H 1W1	Ind. rég. Téléphone 450 444-9999	Titre Contremaître	Adresse 1223 De L'Industrielle, Local 35, Parc technologique, Montréal, Québec		Titre Contremaître		Nom de la personne autorisée (si ce n'est pas la personne représentant l'entreprise) Réjean Dupuis		Numéro de dossier 0000123456789		Nom du compagnon ou de la compagnie Claude Martel		Date d'émission 15 septembre 2014	
Prénom et nom de l'apprenti CHARLES UNTEL	Nom de l'entreprise du Québec (NEQ) 99876765432	Nom de la personne représentant l'entreprise Johanne Faubert	Nom de la personne représentant l'entreprise Johanne Faubert																				
Adresse Ville de Mont-Saint-Hilaire	Code postal H1H 1W1	Ind. rég. Téléphone 450 444-9999	Titre Contremaître																				
Adresse 1223 De L'Industrielle, Local 35, Parc technologique, Montréal, Québec		Titre Contremaître																					
Nom de la personne autorisée (si ce n'est pas la personne représentant l'entreprise) Réjean Dupuis		Numéro de dossier 0000123456789																					
Nom du compagnon ou de la compagnie Claude Martel		Date d'émission 15 septembre 2014																					
2		<table border="1"> <tr> <td colspan="2"> Certificat en Réseau de distribution d'eau potable </td> </tr> <tr> <td colspan="2"> Éléments du programme • Nombre d'heures de travail assujetties effectuées sous la supervision du compagnon ou de la compagnie Période du 2014-08-15 au 2015-08-15 Nombre d'heures au cours de cette période : 100 </td> </tr> <tr> <td colspan="2"> Signature de la personne représentant l'entreprise Johanne Faubert </td> </tr> <tr> <td colspan="2"> Titre des formations suivies correspondant à la formation demandée (Annexer les photocopies des pièces justificatives.) </td> </tr> <tr> <td colspan="2"> • Formation 1. Tronc commun PX a) Aspect réglementaire b) Prélèvements c) Situations hors normes (opérationnelles et réglementaires) d) Chloration </td> </tr> <tr> <td colspan="2"> • Groupe de compétences obligatoires 1. Échantillonner l'eau selon les prescriptions du Règlement 2. Faire fonctionner le système de pompage de l'eau potable dans le réseau de distribution 3. Faire fonctionner un réseau d'aqueduc </td> </tr> <tr> <td colspan="2"> • Autre exigence : </td> </tr> </table>		Certificat en Réseau de distribution d'eau potable		Éléments du programme • Nombre d'heures de travail assujetties effectuées sous la supervision du compagnon ou de la compagnie Période du 2014-08-15 au 2015-08-15 Nombre d'heures au cours de cette période : 100		Signature de la personne représentant l'entreprise Johanne Faubert		Titre des formations suivies correspondant à la formation demandée (Annexer les photocopies des pièces justificatives.)		• Formation 1. Tronc commun PX a) Aspect réglementaire b) Prélèvements c) Situations hors normes (opérationnelles et réglementaires) d) Chloration		• Groupe de compétences obligatoires 1. Échantillonner l'eau selon les prescriptions du Règlement 2. Faire fonctionner le système de pompage de l'eau potable dans le réseau de distribution 3. Faire fonctionner un réseau d'aqueduc		• Autre exigence :							
Certificat en Réseau de distribution d'eau potable																							
Éléments du programme • Nombre d'heures de travail assujetties effectuées sous la supervision du compagnon ou de la compagnie Période du 2014-08-15 au 2015-08-15 Nombre d'heures au cours de cette période : 100																							
Signature de la personne représentant l'entreprise Johanne Faubert																							
Titre des formations suivies correspondant à la formation demandée (Annexer les photocopies des pièces justificatives.)																							
• Formation 1. Tronc commun PX a) Aspect réglementaire b) Prélèvements c) Situations hors normes (opérationnelles et réglementaires) d) Chloration																							
• Groupe de compétences obligatoires 1. Échantillonner l'eau selon les prescriptions du Règlement 2. Faire fonctionner le système de pompage de l'eau potable dans le réseau de distribution 3. Faire fonctionner un réseau d'aqueduc																							
• Autre exigence :																							
3		<table border="1"> <tr> <td>Signature de l'apprenti/apprenti</td> <td>Signature du compagnon, de la compagnie ou de la personne autorisée</td> </tr> <tr> <td>_____</td> <td>_____</td> </tr> </table>		Signature de l'apprenti/apprenti	Signature du compagnon, de la compagnie ou de la personne autorisée	_____	_____																
Signature de l'apprenti/apprenti	Signature du compagnon, de la compagnie ou de la personne autorisée																						
_____	_____																						
4		<table border="1"> <tr> <td colspan="2"> Commentaires : _____ </td> </tr> <tr> <td colspan="2"> Je certifie, à titre de représentant ou de représentante de l'entreprise, que l'information fournie dans ce formulaire est exacte. Nom de la personne représentant l'entreprise Johanne Faubert </td> </tr> <tr> <td colspan="2"> Date 2015-08-31 </td> </tr> </table>		Commentaires : _____		Je certifie, à titre de représentant ou de représentante de l'entreprise, que l'information fournie dans ce formulaire est exacte. Nom de la personne représentant l'entreprise Johanne Faubert		Date 2015-08-31															
Commentaires : _____																							
Je certifie, à titre de représentant ou de représentante de l'entreprise, que l'information fournie dans ce formulaire est exacte. Nom de la personne représentant l'entreprise Johanne Faubert																							
Date 2015-08-31																							
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale 01-1003 (03-2015)		Veuillez insérer ce document à l'endroit prévu à cette fin dans le guide d'apprentissage.																					

Notes

Notes